

Dimensions et enjeux territoriaux du modèle de développement en Tunisie

Amor Belhedi

Professeur émérite, FSHS, Université de Tunis
Membre de l'Académie tunisienne, Beit al-Hikma
amorbelhedi@yahoo.fr <http://amorbelhedi.unblog.fr>

Texte publié en 2023 dans *Capitalismes émergents et modèles de développement au Maghreb : Fondements institutionnels et performances économiques*. 2023. Dir. de Alia Gana, Pascal Grouiez, Petia Koleva et Eric Magnin. Le Centre Jacques Berque de Rabat (Maroc).

Les déséquilibres spatiaux ont toujours existé en Tunisie, entre les milieux, les régions, les pays (*bleds*) et les localités, avant le Protectorat même, opposant le Nord plus fertile au Sud steppique et aride sur la base des données naturelles et de l'héritage historique. La Tunisie indépendante a contribué, en dépit du discours de rééquilibrage des années 1960 et 1980, à la mise en place d'un nouveau clivage Est-Ouest plus marqué avec la consolidation d'un axe littoral de Bizerte à Zarzis qui laisse de côté les espaces intérieurs. Les disparités actuelles portent en leur germe celles de demain à travers le système de formation et les réseaux de circulation et de commandement à l'œuvre, elles représentent d'importants enjeux.

Les disparités spatiales sont des déséquilibres, importants et persistants à la fois, de nature plus structurelle que de simples écarts quantitatifs facilement rattrapables ou des différences souvent souhaitables¹. Elles sont liées plutôt à la nature du modèle de développement adopté qui les a accusées davantage.

Notre propos ici est d'analyser les principales dimensions territoriales du modèle de développement tunisien en se limitant aux disparités régionales², la centralisation dans la capitale, la littoralisation liée à l'extraversion et les déséquilibres des systèmes urbains. Il s'agira ensuite de présenter les vecteurs qui déterminent en grande partie les traits de la Tunisie de demain et d'en déceler les enjeux territoriaux. Auparavant, il s'agit de présenter les principaux traits du modèle de développement pour comprendre les implications territoriales.

1- Le modèle de développement : des contraintes aux choix

Les origines et les facteurs qui régissent ces disparités sont très divers au même titre que leurs manifestations (régionales, locales, entre milieux, villes...). Aux facteurs géo-historiques hérités s'ajoutent les facteurs socio-politiques de la Tunisie indépendante liés à des contraintes ou à des choix. On se limitera ici au niveau régional qui embrasse toutes les sphères.

1.1- Les contraintes géo-historiques de départ

Les origines de ces disparités sont naturelles d'abord, historiques ensuite. Les données naturelles privilégient le Nord et la façade littorale donnant lieu à un gradient Nord-Sud. L'histoire, à part quelques épisodes limités, a privilégié cette donne. La localisation des différentes capitales Carthage, Kairouan, Mahdia et Tunis est significative. La colonisation a

¹ Le développement territorial, par exemple, se fonde sur la mobilisation de facteurs spécifiques et revendique la différence dont il tire ses spécificités et ses labels (Belhedi A 2016).

² Les écarts caractérisent les milieux (urbain, rural) et les différentes échelles spatiales (locale, régionale) mais nous nous limitons ici à l'échelon régional.

accusé encore plus ce gradient en privilégiant le littoral et le Nord, vouant l'Ouest à une économie de prédation et d'exploitation agricole et minière, le Sud à une administration militaire, et en liant le pays à l'économie-coloniale. Les disparités ont été surtout méridiennes opposant les trois grandes régions naturelles (le Tell, les Steppes et le Sud aride) avec cependant des nuances climatiques Est-Ouest liées à l'effet de la mer. Le rapport de L'UGTT en 1956 et les perspectives décennales expriment bien ce clivage Nord-Sud, le plan de l'ouvrage de Jean Despois (1961) est indicatif³.

1.2- Les traits du modèle : centralisation, extraversion, littoralisation

Après l'indépendance, les raisons sont plutôt politiques, liées aux contraintes de la construction nationale mais aussi aux choix opérés. La construction de l'Etat-nation va présider à la mise en place des principaux traits de l'espace tunisien en privilégiant l'ordre national, la modernisation, la croissance économique et le pragmatisme, Le modèle de développement adopté se manifeste à travers la centralisation excessive du système politique et économique, la priorité accordée à l'économie et à l'évacuation de la question territoriale.

1.2.1 - Le système politique centralité

L'excessive centralisation du pouvoir national et la construction nationale dans un escadre tribal ont conduit à la dé-régionalisation au nom de l'unité nationale et de la détribalisation allant jusqu'à la négation même de la région donnant lieu à un système pyramidal où tout part de Tunis et lui revient et un dés-ancrage territorial régional. Le gouvernorat porte le nom de son chef-lieu et gomme la région au niveau du nom et des limites, les deux gouvernorats qui ont porté le nom de région ont été le Cap Bon et le Jérid et ont dû l'abandonner une année après (Belhedi A 1989b)⁴. L'appartenance verticale hiérarchique remplace l'identification territoriale horizontale. En outre, le gouvernorat ne constitue qu'un relais du pouvoir central démunie de toute initiative locale. Le gouverneur est le représentant personnel du chef de l'Etat, position qui va être réconfortée avec l'interdiction des partis d'opposition et l'instauration du système parti-Etat. Les textes de 1963, 1989 relatifs au conseil du gouvernorat et du conseil régional n'entament pas les pouvoirs étendus du gouverneur.

La région politique n'existe pas avant qu'elle ne soit revendiquée par la Révolution et instituée par la Constitution du 27 janvier 2014 qui a institué la « discrimination positive » au profit des régions défavorisées (article 12) mais la mise en œuvre tarde à se mettre en place. Elle a instauré l'autorité locale, dans son chapitre VII (sous forme de régions, gouvernorats et communes), dotée de la libre administration et dirigée par des conseils élus⁵. La région a été une revendication, un ministère a été dédié au développement régional mais a rapidement disparu en moins de deux ans⁶, populisme révolutionnaire ou d'autres priorités obligent ? La

³ Dans son ouvrage « La Tunisie et ses régions », Jean Despois a adopté un plan méridional qui va du Tell au Nord, les Steppes et enfin le Sud

⁴ On n'existe que lorsqu'on a un nom propre, les limites ont suivi plus les contrôles civils que les caïdats du système beylical-tribal. Le gouvernorat Cap Bon devient celui de Nabeul, le Jérid a été annexé à celui de Gafsa jusqu'en 1980 pour devenir celui de Tozeur. Belhedi A 1989, 1992

⁵ La région est une personnalité juridique, dotée de l'autonomie financière et administrative, et bénéficiant de la libre administration avec un Conseil élu, des compétences propres, conjointes et transférées et des ressources propres. Mais le Code des collectivités locales tarde encore à être adopté.

⁶ Un ministère a été dédié au développement régional sous différentes nominations avant de disparaître : Ministère développement régional et local, Ministère du plan et du développement régional et local, Ministère du développement régional. Le développement régional a été réintégré de nouveau au ministère du développement, à l'investissement et à la coopération internationale, tandis que le volet local a donné lieu au Ministère des affaires locales et à l'environnement avec l'approche des élections municipales prévues d'abord pour fin 2017 puis

prééminence de l'ordre national fait que le modèle est de type vertical descendant (top-down), où la gouvernance territoriale fait défaut.

1.2.2 - La priorité de l'économie

La priorité accordée à la croissance et au marché extérieur et national, la décolonisation/nationalisation avec l'industrie import-substitution, d'exportation et l'insertion croissante dans l'économie-monde vont privilégier les espaces les mieux placés et les plus dotés en ressources : le littoral et ses grandes villes. L'extraversion croissante depuis les années 1970 a contribué à une littoralisation sans cesse plus grande de la dynamique spatiale donnant lieu à l'extension de la base territoriale d'un modèle économique sans cesse extraverti. L'extraversion, si elle a été au début une contrainte avec le tourisme, l'émigration extérieure et l'import-substitution, elle va devenir par la suite un choix avec le transfert technologique, et l'exportation. Cette politique s'accommode avec la priorité donnée à l'échelon national, à la croissance du PIB et la rentabilité financière des divers projets, la région n'est qu'une simple étendue de localisation à optimiser.

1.2.3- Le pragmatisme

Ce qui caractérise le modèle tunisien, c'est l'absence de background idéologique claire tout en restant libéral dès le départ. Il est plutôt guidé par le pragmatisme se pliant chaque fois qu'il y a un blocage et n'hésitant pas parfois à réunir des choix parfois contradictoires. C'est le cas de l'expérience coopérative des années 1960 où l'optique socialisante a été dictée par la crise du début des années 1960 mais où n'a pas hésité à réunir la collectivisation des terres et du commerce tout en favorisant la création des zones touristiques durant la seconde moitié des années 1960 devant le manque de financement. Avec la crise du système coopératif et le développement polarisé, on passe à un système de plus en plus libéral conduisant à l'intégration croissante à l'économie mondiale. C'est le cas aussi au niveau de l'aménagement du territoire, le schéma national de 1985 préconise l'équilibre régional mais la crise qui a frappé de plein fouet la Tunisie fait que dix ans après le second schéma de 1997 a adopté la dérégionalisation même et préconise l'arrimage du littoral à l'économie-monde laissant l'intérieur à l'aide publique. Cette navigation à vue empêche d'avoir une vision territoriale claire.

1.2.4 - La dimension spatiale absente ou évacuée

A part les prescriptions des Perspectives décennales (1962-1971) qui mentionnent le clivage Nord-Sud, adoptent un développement polarisé ou le VI^e Plan 1982-86 qui consacre un chapitre au développement régional avec de grands projets. Les crises qui vont secouer le pays à la fin des années 1960 et au milieu des années 1985 vont en limiter l'impact ou tomber à l'eau. La plupart des plans sont nationaux même s'ils se trouvent élaborés par des commissions régionales, ils ne sont que des bouquets de projets correspondant aux projets formulés par les privés ou l'Etat. La plupart des plans sont régionalisés sous forme de régionalisation des investissements prévus par l'Etat ou le privé par gouvernorat sans aucune cohérence au point

repoussées au 25 mars ou fin avril 2018. Le développement régional a été propulsé au rang d'un ministère avec le développement local sous le gouvernement Ghannouchi avec comme ministre Ahmed Nejib Chebbi. Sous le gouvernement Essebsi, le local disparaît mais un ministre (Abderrazzak Zouari) et un secrétaire d'Etat (Nejib Karafi) en ont la charge. Sous le gouvernement Jebali, le ministère (N Gharbi) est maintenu mais le secrétariat d'Etat est supprimé. Avec le gouvernement Ali Laaridh, le ministère du développement régional (Lamine Doghri) est aidé par un secrétariat d'Etat (Noureddine Kaabi). Avec le gouvernement de transition de Mehdi Jomaa, le ministère est supprimé, le développement régional revient probablement au développement et à la coopération qui est un Secrétariat d'Etat, un autre SE aux affaires régionales et locales rattaché plutôt au ministère de l'intérieur. Le développement régional est de nouveau rattaché au ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale avec le gouvernement Essid et Youssef Chahed.

où on ne peut pas parler de planification régionale. Le premier schéma d'aménagement de 1985 a été accompagné de cinq schémas régionaux (DGAT 1985) mais la crise qui s'est déclenchée a conduit à l'abandon de la plupart des projets et le désengagement de l'Etat. La crise des années 1990 a donné lieu à la contraction de l'espace littoral attractif et le schéma de 1997-2007 s'est limité seulement à l'échelon national dans le cadre de la mondialisation qui privilégie l'ancrage du pays à l'économie-monde, donnant lieu à deux Tunisies : une Tunisie « utile » littorale et une Tunisie vouée à l'aide et à la subvention.

La politique de développement en Tunisie s'est caractérisée par l'absence de stratégie spatiale, autrement que correctrice, avec la priorité à l'échelon national où la région n'est qu'un simple découpage qu'on peut remodeler au grès des choix et des impératifs divers donnant lieu à un dés-ancrage territorial et identitaire. La prééminence de la nation sur le plan économique orienta les choix des localisations des plus extravagantes donnant lieu à la concentration dans les espaces les plus porteurs. L'Etat lui-même a contribué à aggraver indirectement les disparités territoriales sous l'effet des contraintes de financement ou de choix libéraux délibérés.

La régionalisation a été plutôt technique, au niveau de la planification et de l'aménagement sans donner lieu à une véritable régionalisation économique ou même administrative⁷, sans parler de la région politique qui nécessite la présence d'un pouvoir régional représentatif. La dimension hydro-agricole a primé⁸, les schémas directeurs d'aménagement des régions économiques (SDARE) ont adopté le découpage régional informel. Enfin, les finances locales sont très dérisoires et n'ont pas dépassé 5-6 de l'investissement et 1% du PIB contre 11% au Maroc, 21% en France et 51% en Scandinavie.

1.2.5 - Les politiques sectorielles : dévalorisation des ressources et le transfert de la plus-value

Les politiques sectorielles privilégient certains espaces. L'expérience coopérative a nécessité dès le début la maîtrise des coûts de production et de là la nécessité de la fixation des prix des produits de base à travers la création des offices et de sociétés nationales au point tel que les coûts sont devenus très vite peu rémunérateurs. Or les régions intérieures ont été le lieu de production de ces produits agricoles (céréales, laits et viande...), miniers (phosphate, fer...) et pétroliers. La plupart de ces produits sont transformés dans les villes littorales (Tunis, Sousse, Sfax, Gabes...). La politique des prix fait que la plupart des produits de base se trouvent dévalorisés avec des coûts souvent dépassant le prix fixé (céréales, dattes, viande, lait).

Les circuits de distribution (publics et privés) constituent un blocage devant l'accumulation spatiale sur les lieux de production et contribuent à un transfert de la plus-value de l'intérieur vers le littoral. La conception sectorielle empêche toute intégration spatiale au point où les programmes de développement sont souvent un package technico-financier qui permet aux départements d'être présents. Le schéma des conseils ministériels régionaux sont indicatifs.

En plus de la politique des prix, l'écart entre les salaires minima exprime la vision différentielle officielle préconisée entre le monde urbain et le monde rural ce qui joue en

⁷ Pendant les années 1960, la Tunisie a été divisée en Unités régionales de développement (URD). Avec le VI^e Plan 1982-86, on a regroupé les gouvernorats en régions de planification et de production statistique selon une trame cardinale en damier : Tunis, NE, NO, CE, CO, SE et SO. Les études d'aménagement ont souvent fait des propositions très timides reprenant le maillage administratif et restées sans suite : l'étude de la DAT (Villes & Développement, 1973), les Schémas régionaux d'aménagement (DGAT 1985) et les plans régionaux de développement du CGDR (PRD du NO, CO, Sud).

⁸ Elle s'est exprimée à travers les offices créés : Office de Mejerda (années 1950), ODTC (années 60), Offices d'irrigation (années 1970), Offices de Développement à l'Ouest et au Sud (années 1990).

défaveur des régions rurales et agricoles qui dominent dans la plupart des régions intérieures et frontalières. L'écart entre le SMIG et le SMAG est très significatif, il n'a pas cessé de se creuser en dépit de l'amélioration constante de ces minima. Si on prenait comme base l'année 1976 (100), l'écart a atteint 120 en 1980, 280 en 1990 et 360 en 1996 (MDE 1996). Le rapport a aussi légèrement augmenté passant de 1,28 à 1,29 entre 1978 et 1996. En 2018, le SMAG est de 13,736 D par jour tandis que le SMIG (40 h) est à 305,586 D par mois (1,763 heure), celui de 48 h est de 357,136 D par mois et 1,717 par heure. L'écart s'est réduit considérablement depuis 2010 mais reste encore élevé : le rapport est passé de 1-1,471-1,680 en 1990 à 1-1,402-1,625 en 2010 et 1-1,112-1,3 en 2018 (MAS).

Evolution du SMIG et du SMAG depuis 1978

	1978	1980	1986	1990	1996
SMIG	1714	2007	3848	4616	6000
SMAG	1332	1557	2900	3546	4633
Ecart	382	450	948	1070	1367
Rapport	1.286	1.289	1.326	1.3017	1.295

Source : MDE 1996, Annexe Stat, p.63

	1990	1995	2000	2005	2010	2018
SMIG 40 h /mois	107706	135024	163798	194827	235040	305586
SMIG 48 h /mois	123016	154128	188992	224224	272480	357136
SMAG /jour	3661	4661	5809	6909	8380	13736

Source : www.social.gov.tn

Ce rapport porte en soi une dévaluation du travail agricole et de la force du travail dans les campagnes et véhicule un rapport inégal entre le monde urbain et rural dont les écarts se sont creusés sur certains plans comme le niveau de vie, le chômage ou le niveau d'équipement.

1.2.6 - La dimension technique

Le volet technique prime à côté du politique, chaque département dispose de son propre découpage spatial au point où à part les trois villes de Tunis, Sfax et Sousse, les autres villes changent de tutelle selon le Département ce qui empêche l'émergence des villes régionales. Le comble c'est qu'on est arrivé à concevoir le développement régional différent selon le littoral confié au CGDR, L'Ouest et le Sud confié à trois offices de développement (ODNO, ODCO, ODS) ? Comment concevoir un développement territorial selon deux visions différentes et gérées par deux institutions séparées mêmes si elles appartiennent au même Département ?

1.2.7 - La régulation sociale

La régulation va avoir lieu à travers les programmes de développement de caractère plutôt socio-politique (*PDR 1973, PDRI 1986, PDUI, PRD, PDI, 26-26, 21-21*) sous forme d'un saupoudrage spatial même si on a essayé depuis les années 1980 d'adopter des critères plus objectifs mais évacuant les spécificités à travers l'élaboration de clefs de répartition des crédits : Carte des Priorités Régionales en 1982, Indicateurs d'équipement, IDH, IDR depuis 2012. Un tel saupoudrage, économiquement inefficace mais nécessaire politiquement, ne fait que reproduire l'ordre spatial établi. Il relève de la régulation socio-politique avec un souci de compensation, de délier les tensions locales et régionales, d'encadrement territorial et politique.

Il est certain que d'importants d'efforts ont été effectués depuis l'indépendance donnant lieu à la généralisation des équipements socio-collectifs et des infrastructures de base touchant ainsi les zones les plus reculés, à l'amélioration des conditions et des niveaux de vie et à l'encadrement des populations et des territoires. Depuis la fin des années 1960, des mesures ont été prises pour favoriser la décentralisation, la déconcentration, le développement des régions intérieures, diffuser les équipements socio-collectifs et les infrastructures de base mais les effets ont été parfois limités. La décentralisation industrielle depuis 1974 et les différents mesures

prises par les lois de 1981 et 1987 et le code des investissements de 1993 n'ont pas assuré les résultats escomptés. La zone 5 par exemple qui compte 20% de la population n'a attiré que 3% de l'industrie textile, l'industrie qui utilise la main d'œuvre la moins qualifiée (Hayder A 2006). Ces progrès socio-économiques indéniables se sont accompagnés toutefois par des effets territoriaux dont on peut citer la concentration d'un côté et l'aggravation des écarts inter-régions de l'autre.

En effet, la décolonisation a contraint l'Etat à investir dans les villes littorales, notamment la capitale où se concentrait le parc industriel d'abord, les deux villes de Bizerte-Menzel Bourguiba ensuite après la bataille de Bizerte. Le besoin du financement de la collectivisation agricole a conduit aussi à modifier le schéma initial des plans des années 1960 à travers le développement de l'industrie durant le second plan 1964-67, de l'émigration extérieure et de la création de zones touristiques balnéaires dès la seconde moitié des années 1960. La libéralisation des années 1970 a favorisé le transfert technologique et l'exportation et de là elle a privilégié la façade littorale tandis que la mondialisation montante dès les années 1980 a consacré l'extraversion et l'intégration à l'économie-monde.

Le modèle de développement véhicule toujours une conception précise de la société dont on voile souvent la partie susceptible d'être refusée ou poser des problèmes. Le discours ne met en relief que l'image positivée et acceptable par l'ensemble des acteurs, le volet idéologique est toujours présent voilant tout ce qui contrarie le message qu'on veut véhiculer et faire passer. En outre, les contraintes et les problèmes qui surgissent entre temps d'un côté et le terrain et la pratique de l'autre modifient toujours le modèle conçu au début : le cas de l'expérience coopérative est significatif (cf. supra).

Ce modèle de développement s'est exprimé par diverses dimensions territoriales (mais aussi politiques, économiques, sociales, culturelles) auxquelles on se limitera ici.

2- Les dimensions territoriales du modèle

Les manifestations de ce modèle de développement s'expriment à travers l'aggravation des disparités régionales, la littoralisation croissante de la dynamique spatiale liée à l'extraversion sans cesse élevée de l'économie avec une contraction récente de cet espace dynamique littoral depuis les années 1990 après une première phase d'élargissement (1967-1985), la centralisation et l'affinage de la Capitale Tunis au profit de son espace métropolitain (le CE) parallèlement et la consolidation de ses pouvoirs, enfin les déséquilibres des systèmes urbains (national et régionaux).

2.1- L'inégal développement : un processus qui se creuse

Une des manifestations les plus claires a été l'aggravation des disparités régionales, attestées par les différents indicateurs depuis les années 1970.

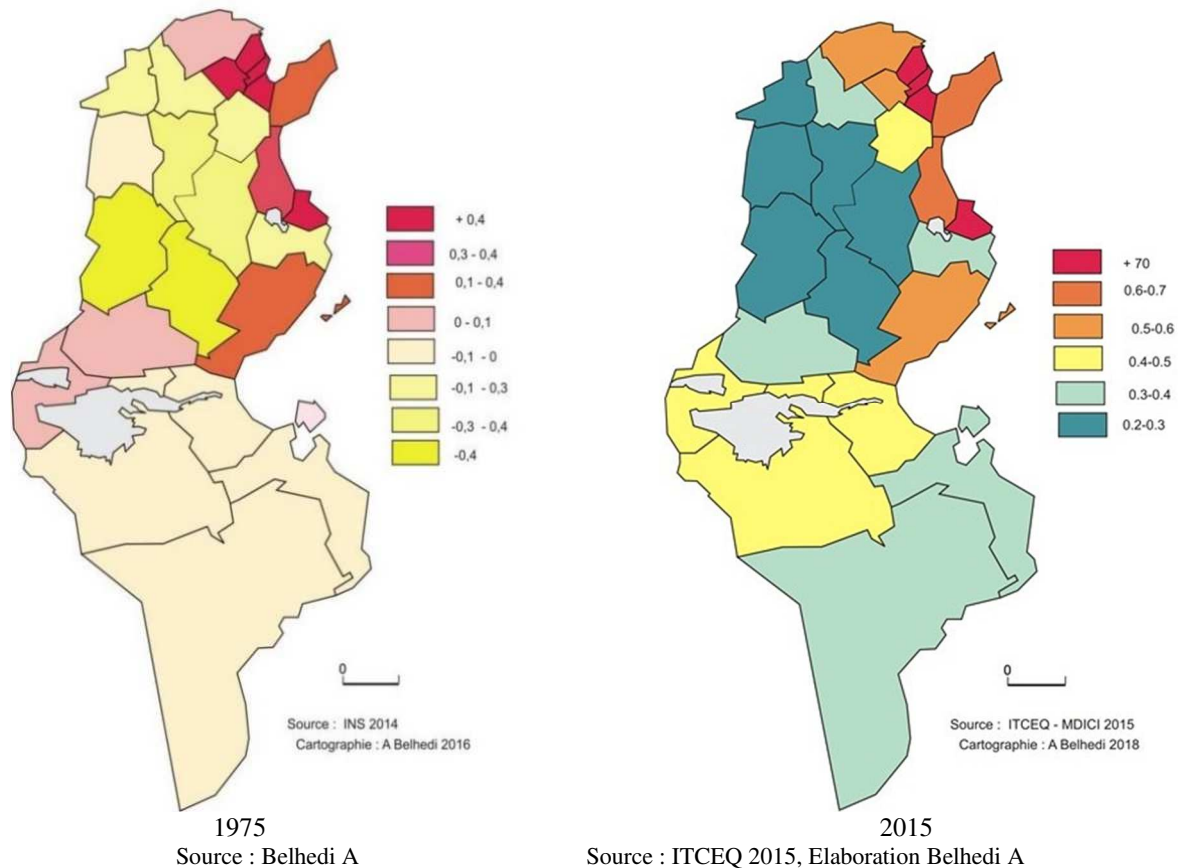
2.1.1-La permanence de la carte

Ce qui est encore plus important à relever, c'est la permanence de la carte depuis le début des années 1970 à des nuances près. La position des différents gouvernorats n'a pas beaucoup changé depuis 1975.

L'évolution entre 1975 et 2015, montre que le territoire tunisien se trouve l'objet d'une polarisation croissante donnant l'impression que les écarts se sont aggravés, la façade littorale dynamique se trouve de plus en plus limitée avec un Sud-Est devenu plutôt moins attractif qu'il ne l'a été dans les années 1970-80. L'ensemble du Sud voit sa position reculer, les autres

indicateurs du chômage ou de pauvreté le confirment (Belhedi A 2018). De l'autre côté, les espaces où l'IDR est très bas se sont élargis progressivement pour englober en plus du Nord-Ouest et du Centre-Ouest, Gafsa, Tataouine, Mednine.

L'indicateur de développement régional en 1975 et 2015



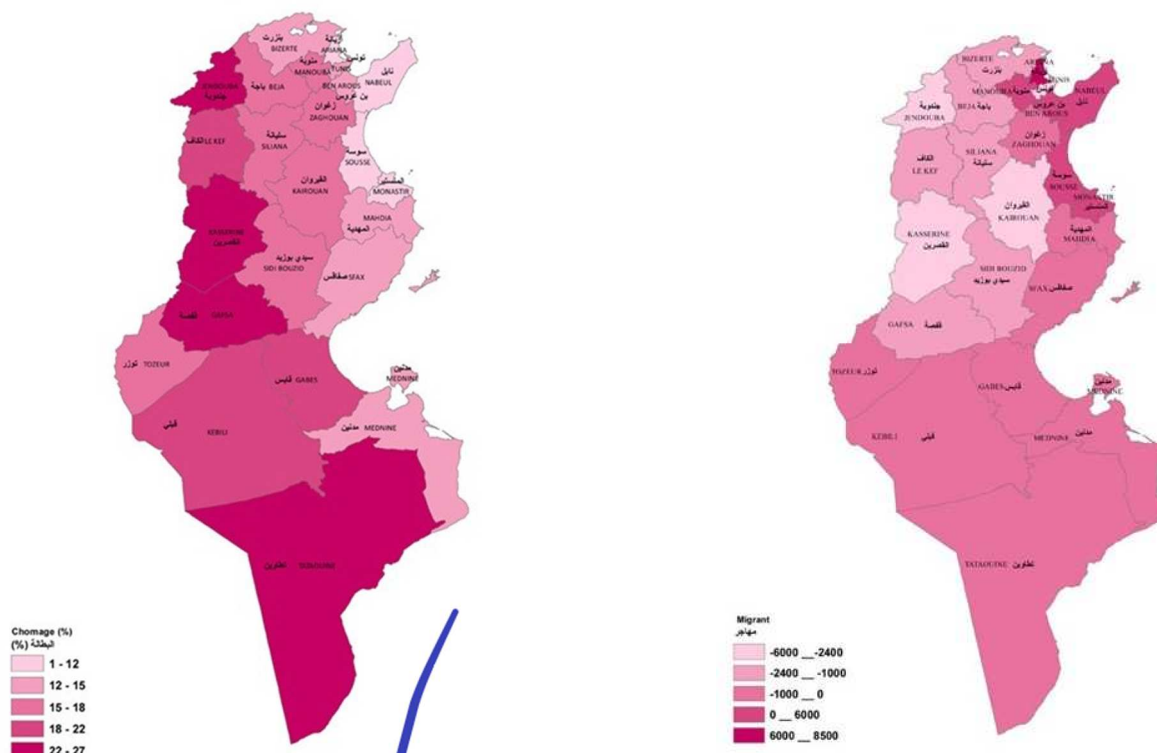
2.1.2- Chômage et migration : le cercle vicieux de la fracture territoriale

La carte du solde migratoire exprime, à son tour, la dynamique différentielle et l'attractivité des espaces (littoral et intérieur) qu'elle soit, potentielle ou psychologique. La carte migratoire entre 2009-2014 n'est que le décalque de la carte du chômage en 2014. Plus le chômage est élevé et plus les habitants se trouvent contraints de quitter leurs régions pour tenter de trouver un emploi ailleurs où les opportunités sont plus importantes. Un cercle vicieux s'instaure entretenant le processus inégalitaire à travers les revenus migratoires d'un côté et le chômage de l'autre qui déterminent le niveau de vie, la pauvreté et l'accès aux services et aux équipements socio-collectifs.

Ces disparités s'aggravent parallèlement à la centralisation de la décision dans la capitale dont les fonctions n'ont pas cessé de s'affiner en se desserrant au profit de sa zone métropolitaine tout en consolidant ses pouvoirs économiques au niveau des pouvoirs de décision et des activités hightech.

Taux du chômage en 2014

Solde migratoire 2009-2014 en % population



Source : INS 2014

2.2- La capitale : centralisation des décisions et affinement des fonctions

En dépit des efforts déployés de décentralisation (industrielle, universitaire, sanitaire, administrative), la Capitale garde toujours un pouvoir de décision et d'attraction inégal sans permettre aux régions de naître, ni aux villes moyennes d'émerger. Il s'agit plutôt de déconcentration des activités beaucoup plus que de décentralisation de la décision dont l'essentiel reste à Tunis. La capitale se desserre sur son espace de consolidation, formé par le Nord Est, tout en affinant ses fonctions et renforçant ses pouvoirs.

L'affinage continu de la capitale s'opère au profit de son espace métropolitain : CE et NE. Tunis a vu son croît démographique se réduire, sa place se réduire et ses fonctions s'affiner au profit de la façade littorale notamment le Nord-Est et le Centre-Est qui constituent, de plus en plus, l'espace métropolitain de Tunis (Belhedi A 2012, 2015 ; Dlala H, 2007, 2011). Tunis ne représente plus que 43% des étudiants, 35.5% de l'emploi industriel et 32% de l'investissement industriel et 40% de l'emploi administratif.

Sa place ne cesse pas de se consolider cependant et son pouvoir se réconforte pour les activités hightech et des services : Tunis représente 56% des créations d'entreprises en 2009, 24.07% de la population (contre 23% en 2004 et 16% en 1956), 31% de la population urbaine (contre 30.92% en 1994) ; 64,9% de la masse des dépenses contre 52.5% en 1975. La capitale Tunis, représente 52% des laboratoires de Recherche, 44.6% des clubs internet, 29% des IDE.

2.3 - L'espace dynamique tunisien : littoralisation et contraction

Le modèle adopté a conduit dès la fin des années 1960 à l'extraversion et à la littoralisation sous la pression des contraintes socio-économiques donnant lieu à l'élargissement de la base spatiale de la dynamique économique sur l'ensemble du littoral au cours des années 1970-1980. Toutefois, la consolidation du littoral dans une première phase (1967-1985) ne va

pas beaucoup tarder à donner place à une contraction de l'espace dynamique de la Tunisie sous la pression de la crise dès le milieu des années 1985 et surtout les années 2000.

2.3.1-La littoralisation croissante : la base territoriale de l'extraversion

L'indépendance va permettre la mise en place d'un axe littoral dont l'assise s'est élargie et consolidée progressivement notamment pendant les années 1970-1980 avec d'abord le renforcement des ailes littorales (pôle de Gabes, station touristique de Tabarka, zones franches de Bizerte et Zarzis), le comblement des vides ensuite (station de Hammamet Sud, Port et aéroport d'Enfidha, zone touristique de Mahdia).

A la veille de l'indépendance, la Tunisie se trouvait concentrée en sa capitale et les quelques foyers urbains, comme Sfax ou Sousse, étaient plutôt des centres de collecte agricole, de redistribution ou d'exportation de l'économie coloniale. Vers 1955/56, une dizaine de centres seulement abritaient une usine ou plus (Belhedi A 1992a).

Durant la première décennie (1962-1971) près de 80% des investissements ont concerné le littoral malgré la volonté affichée de rééquilibrage. En 1967, on comptait 15 villes qui abritaient l'industrie, 45 en 1973 (Belhedi A, 1992a).

Avec les années 1980 et 1990, l'intervention a contribué à renforcer le littoral à travers les zones franches de Bizerte et Zarzis, le port de Gabes et de Zarzis, la station touristique de Hammamet. On assiste ainsi à l'élargissement et la consolidation de cet espace dynamique littoral avec la généralisation de l'économie extravertie. En 1987, on ne comptait pas moins de 120 centres avec au moins une unité industrielle (Belhedi A, 1992a).

Le clivage commence à devenir plutôt Est-Ouest, le plan en U de l'ouvrage de Sethom H et Kassab sur la Tunisie (1981) est indicatif⁹ de ce nouveau clivage. Le travail de Pierre Signoles (1984, 1995)¹⁰ et nous-mêmes (1989, 1992b) ont montré que l'espace tunisien est plutôt structuré en *centres-périphéries* emboîtés avec des auréoles articulées sur le littoral dont l'assise spatiale diminue du Nord au Sud autour de Tunis, Sousse et Sfax, voire Gabes. L'espace tunisien est désormais se en *auréoles centrées sur le littoral* avec des *espaces nodaux* (Tunis, Sfax, Sousse-Monastir et Gabès), des *espaces d'épaulement* (Jerba-Zarzis au Sud-Est, le Cap Bon et le Sahel de Bizerte au Nord-Est, le Kairouanais au Centre). *Les espaces dépressifs* couvrent l'Ouest avec *les espaces pionniers* (oasis, centres miniers, extrême NO) et les *espaces spécifiques* (zones touristiques, espaces montagneux, zones forestières). Le gouvernorat de Kasserine est partagé entre les influences de Tunis, Sousse, Kairouan et Gafsa à la fois. Seule Tunis constitue une région polarisée (Belhedi A 1992b).

Le littoral représente 88.6% des clubs internet et 92.28% des entreprises off-shore en 2011 (INS). Sa place se renforce sans cesse, le littoral représente 70.74% de la population en 2014 contre 67.7% en 2004 et 64.7% en 1956 suite à une dynamique migratoire des espaces intérieurs. La population urbaine est passée de 78.45% en 1994 à 81.03% en 2014 (INS). Le littoral constitue, de plus en plus, un espace de desserrement métropolitain de la Capitale.

On pourrait diviser la Tunisie en trois bandes méridiennes : la bande frontalière, avec 18% de la population et moins de 3% de l'industrie textile, la moins qualifiée et la plus ubiquiste. L'espace médian avec 16,6% des projets, 6,4 de l'investissement et 8% de l'emploi

⁹ Le plan adopté commence par le Nord-ouest, descend vers le Sud-ouest, le Sud-Est et remonte vers le Nord en terminant par la capitale. Sa thèse a été soutenue en 1984.

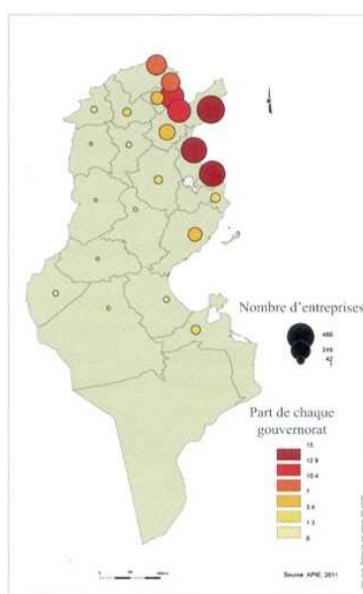
¹⁰ Le titre est indicatif de la polarisation excessive de l'espace national qui s'est transformé en une véritable région autour de la capitale nationale donnant lieu à une véritable dé-régionalisation.

textile contre 65,3% - 90 et 91% respectivement pour la bande littorale. Quant à l'industrie exportatrice, les parts respectives sont de 0,7% ; 4,5-6,7% et 92-95% (Belhedi A 2015, Hayder A 2006). La situation actuelle est encore plus en faveur de la bande littorale¹¹ malgré la contraction de l'espace dynamique littoral.

2.3.2-La contraction de l'espace dynamique : le triangle BKM

Avec les années 1990, l'espace dynamique littoral commence à se contracter avec le recul du pôle chimique au Sud, le solde migratoire est devenu négatif, Sfax enregistre de faibles taux. Seul le Centre-Est présente un solde migratoire très positif avec la Capitale, le Nord-Est présente un solde légèrement positif tout récemment tandis que le Sud-Est présente un profil inverse.

Le triangle dynamique et l'espace métropolitain de la Capitale



Source : FIPA 2010, Cartographie Mongi Belarem (Syfacto)

A l'intérieur de cet espace littoral, les grands projets comblent les vides interstitiels avec les zones touristiques de Mahdia, de Kélibia et de Gammarth (Tunis), la station touristique de Yasmine-Hammamet, l'aéroport d'Enfidha et son projet du port en eaux profondes. Tunis a focalisé plusieurs projets touristiques et immobiliers qui ont été abandonné vers 2009-10 : Samaa Dubaï¹², Port financier, Berges du lac Sud (Belhedi A 2015). La dynamique économique se limite à un triangle entre Bizerte-Kélibia et Mahdia (Dlala H 2011, Belhedi A 2012, 2015). Les ailes du littoral ne sont plus attractives et l'espace dynamique littoral n'est plus que le Sahel et le Cap Bon avec un peu le Sahel de Bizerte. Le NE et le CE représentent 59% de la population et 75,6% du PIB dont 9 et 9,4% pour Sfax.

La Nord-Est et le Centre-Est concentrent 81% des ingénieurs, 57% des professeurs universitaires, 73% des avocats, juges, experts comptables (MDICI 2015). Cette forte contraction de l'espace dynamique exprime, en réalité, les prémices de la crise du modèle de

¹¹ L'entrée en vigueur de l'accord multifibres en 2008, l'entrée de la Chine, la crise mondiale et les fermetures d'entreprises avec la Révolution font que la bande littorale a encore renforcé davantage sa position en matière d'exportation et de textile. Entre 2011-2015, il y a 1868 fermetures contre 1628 entre 2007 et 2010, soit 374 et 407 par an. Sur les 3496 fermetures entre 2007-2015, il y a 1785 dans le textile, 414 dans l'agroalimentaire. Source : APII. www.lapressenews.tn/article/1868-entreprises-industrielles-ont-ferme-entre-2011-et-2015/147/4305

¹² On parle actuellement de la possibilité de redémarrage de ce projet interrompu avant la Révolution

développement qui a débouché sur la révolution qui, déclenchée à l'Ouest, va être récupérée à l'Est. La crise touchant le pays trouve souvent son dénouement et dépassement sur le littoral et en particulier la capitale¹³.

L'analyse de l'Indice d'attractivité régionale (IACE 2017) montre qu'elle est faible dans tous les gouvernorats, 8 ont un indice dépassant la moyenne (2.1) en 2016 (contre 11 en 2015) : Tunis, Benarous, Nabeul, Sousse, Monastir, Sfax, Gabes, Mednine¹⁴. Le Rapport annuel sur l'emploi montre que les postes vacants se concentrent dans la Capitale (52,61%) et le Centre-Est (30,04%), le Nord-Est ne représente que 2,4% même si le taux de chômage est un des plus faibles en 2016 (IACE 2017b). Ces postes vacants sont concentrés dans l'industrie (40,1%) ; l'éducation, la santé et les services sociaux (13,14%), le commerce et la réparation (13,1%), dans des activités implantées surtout dans les espaces dynamiques du littoral.

L'analyse de l'indice de développement relatif que nous avons élaboré (Belhedi A 1992) montre qu'entre 1975-2004, trois gouvernorats en plus de la Capitale ont amélioré leur indice (Nabeul, Sousse et Monastir), Sfax s'est stabilisé tandis que les autres gouvernorats ont dessiné une tendance à la baisse. 7 gouvernorats ont gardé le même rang de 1975 (la Capitale, Sousse, Monastir et Sfax) et seul Mednine a amélioré son rang de 3 points (Belhedi A 2012, Tab.2 en annexe, p 248).

2.4- Les systèmes urbains déséquilibrés

La faiblesse du maillon régional fait que les villes moyennes ont été le parent pauvre, privilégiant les deux extrêmes du système urbain : la capitale et les petites villes suite à la centralisation excessive dans la capitale d'abord et au souci d'encadrement à travers les petites villes avec la diffusion des équipements sociaux dans une première étape et celle du système productif ensuite avec l'ouverture de l'économie dès les années 1970. La centralisation a limité les chances des villes moyennes, même Sfax et Sousse restent des métropoles incomplètes avec des systèmes urbains peu étoffés et déséquilibrés (Belhedi A 1992) tandis que sur les 7 grandes villes (dépassant 100 000 hab) ne figure qu'une seule ville intérieure (Belhedi A 2018). Les principales villes se trouvent sur le littoral., le système urbain national manque de villes moyennes constituent le seul garant d'une métropolisation et d'une véritable régionalisation, le développement régional passe par un maillage de villes moyennes dynamiques.

Les déséquilibres caractérisent tous les systèmes urbains régionaux qui sont tous inachevés et manquent souvent un niveau donné : une capitale régionale (tous les systèmes intérieurs), les petites villes (Kasserine, Gafsa...) ou les moyennes villes (Sfax, Kairouanais, Sidi Bouzid...). Le seul réseau urbain se trouve autour de Tunis, celui du Sahel manque toujours une métropole régionale complète comme celui de Sfax qui souffre de l'absence de villes moyennes. Le rééquilibrage des systèmes urbains nécessiterait presque une génération et toucherait l'ensemble des systèmes intérieurs notamment (Belhedi A 1992, 2017).

Les disparités régionales et les déséquilibres des systèmes urbains ont des retombées sur le niveau et la nature des services publics dans le domaine de l'éducation, la santé ou la culture... Les services privés n'échappent pas à cette dualité spatiale où les grandes villes littorales (Sfax et Sousse en particulier) concentrent le pouvoir de commandement économique

¹³ La révolte de Ali Ben Ghedhahem, l'ordre colonial et la crise de la petite bourgeoisie, la crise de la coopération à la fin des années 1960, la révolte du pain en 1983 déclenchée à Douz et dénouée à Tunis ; la Révolution de 2011 amorcée au Centre-Ouest et consacrée dans la capitale en sont des exemples.

¹⁴ Selon l'indice élaboré par l'IACE, aucun gouvernorat n'est attractif puisque le seuil de 4,6 n'est pas atteint. La moyenne générale est de 2,12 en 2016 contre 3,34 en 2015, soit une baisse de 30%. En 2016, 14 gouvernorats ont un indice, considéré pas du tout satisfaisant, inférieur à la moyenne 2,1. Les 10 autres gouvernorats ont un indice plus élevé entre 2,1 et 4,6 mais reste peu satisfaisant. En 2015, 11 gouvernorats ont un indice dépassant la moyenne (3,34) et seulement deux gouvernorats ont dépassé le seuil de 4,6 considéré comme globalement satisfaisant sans atteindre le seuil de 8,1 considéré comme satisfaisant (Tunis, Sousse). Cf. IACE, 2017.

comme les banques, les assurances, les sièges sociaux des entreprises et sont derrière les décisions qui structurent l'espace (cf. infra).

Cette situation va donner lieu dès les années 1980 aux premières manifestations de l'exclusion débouchant sur un véritable blocage dès les années 1990.

3- Le blocage et le tournant

La situation se trouve bloquée dès le milieu des années 1980 et a conduit à l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), le programme de mise à niveau et l'union douanière avec l'Europe (1996-2008) et l'insertion dans l'économie-monde.

3.1- Le blocage

Un véritable blocage s'opère depuis la fin des années 1980 avec le cercle vicieux de l'accumulation spatiale : inertie spatiale et divergence cumulative, transfert de plus-value des régions pauvres horizontalement (Régions) et verticalement (Système urbain) touchant les facteurs de production (capital, main d'œuvre), les biens à travers les circuits de distribution dominés par les grandes villes littorales. Ce schéma ascendant de la plus-value (down-up) se trouve appuyé par un schéma descendant du pouvoir (top-down) : administration territoriale, encadrement des grands projets, subventionnement et redistribution sont autant de circuits de domination qui bloquent tout processus de développement. Les grands projets se trouvent souvent à l'origine de flux vers les espaces littoraux (Sièges sociaux, Etat et salaires des cadres) et l'étranger même (entreprises étrangères). Ce transfert peut être exprimé par le bilan épargne-investissement qui montre que le Nord-Ouest et le Centre-Ouest ont contribué en 2004 avec 20,4% à l'épargne (des ménages et des entreprises) mais n'ont bénéficié que de 14,1% seulement de l'investissement. La Capitale a le bilan le plus favorable avec 10,6% de l'épargne mais 40,8% de l'investissement (Zidi F 2013)¹⁵.

C'est au début des années 1980 qu'on s'est rendu compte du blocage avec le Rapport du Comité interministériel de l'aménagement du territoire en 1979. Un Commissariat Général au développement Régional a été créé en 1981 et le VI^e Plan 1982-86 a prévu plusieurs projets structurants, mais la crise était déjà là en 1985 et a imposé le retrait de l'Etat de la sphère économique, la plupart des grands projets structurants prévus sont tombés à l'eau comme le projet phosphatier de Sra Ouertane tandis que d'autres ont été différés comme la Station touristique de Tabarka. Le schéma National d'aménagement de 1985, fondé fondamentalement sur l'équilibre régional où chaque région était censée retenir sa population, se trouve totalement hors usage. Le schéma de 1997-2007 a pris la position diamétralement opposée avec une Tunisie littorale amarrée à l'économie-monde et une Tunisie intérieure objet du subventionnement et de l'aide (CGDR 1986, DGAT 1985, 1997-2007).

3.2- Les années 1990 : le tournant

L'analyse de quelques indicateurs montre que le tournant se situe au début des années 1990. Le clivage Est-Ouest se consolide, le Centre-Ouest devient la première région de départ, la plus pauvre et la plus touchée par le chômage, déclassant le Nord-Ouest qui détenait ce rang jusqu'ici. On se limitera ici à la DPA et à l'émigration, le chômage et la pauvreté révèlent le même constat (Belhedi A 2018).

¹⁵ Les régions intérieures ont respectivement 29% et 22% respectivement, le Sud et le Centre Est présentaient un bilan équilibré, Le Nord-Est présente aussi un bilan défavorable avec 16,1 et 10,3%. Cf. Zidi F, 2013, p.166.

L'évolution montre la gravité du clivage Est-Ouest. Au niveau migratoire, la carte des disparités régionales reste inchangée à part la position du NE et du SE qui s'inverse, le Sud Est devient moins attractif et fait figure même d'un espace répulsif contrairement au NE qui a vu sa position s'améliorer pour devenir légèrement attractif suite au dynamisme du Cap Bon surtout.

Dépense annuelle par habitant en D (INS, prix courants) 1975-2010

	1975	1985	1990	1995	2000	2005	2010
NO	98	284	501	677	1103	1416	1613
CO	103	324	509	586	909	1138	1491
SO	101	416	521	711	1017	1466	1853
SE	101	359	600	739	1097	1826	2198
NE	132	450	760	958	1190	1613	2113
CE	166	544	809	1275	1594	2048	2693
Tunis	260	725	1007	1282	1761	2390	3228
Tunisie	147	471	716	966	1329	1820	2360

Source : 1975, 85, 1990, 1995, 2000, 2010. **1103** : supérieur à la moyenne

L'espace migratoire constitue le décalque de la dynamique économique spatiale. Là où le niveau de la DPA est le plus faible, les départs (en volume et en taux) sont les plus intenses¹⁶. Ce qui nous intéresse ici, c'est cette mobilité obligée des personnes non nanties qui contribue à vider les régions de leur substance et au dés-ancrage territorial¹⁷ qui est souvent à l'origine d'une identification négative à la région d'origine. Il s'agit d'inverser la situation et créer le lien territorial identitaire positif qui tient les personnes à leurs lieux de résidence et se sentir fiers d'y rester et d'y appartenir. C'est ce lien territorial organique qui permet de fixer et mobiliser les hommes, les acteurs et les richesses¹⁸ au service du développement de la région concernée.

Solde migratoire 1969-2014

	1969-75	1979-84	1989-94	1999-2004	TM 1999-04	2009-14
Tunis	40.1	45.5	47.8	58.5	3.31	46.9
CE	6.1	8.9	18.6	49.6	2.41	28.9
NE	-13.8	-6.6	-0.3	4.5	0.35	4.7
SE	1.8	1.2	-2.7	-4.5	-0.51	0.2
NO	-31.8	-36.6	-35.9	-45.3	-3.71	-34.8
CO	-3.5	-12.5	-23.9	-52.5	-3.95	-39.5
SO	-2.5	-2.3	-3.6	-10.3	-1.89	-5.8

Source : INS, MDE 1996, Belhedi A 1996. Elaboration A Belhedi. **-45.3** : solde négatif

La fin des années 1980 et le début des années 1990 constituent *un tournant historique*. Le Centre-ouest devient la région la plus démunie avec le niveau de vie le plus bas du pays, la plus touchée par le chômage et l'émigration (MDE 1996). Les liens sociaux traditionnels restés importants dans le Centre-ouest fait qu'un fait divers s'est transformé en un processus

¹⁶ L'émigration est sélective, complexe et choisie parfois comme est le cas de la promotion professionnelle ou l'amélioration du salaire. Mais elle exprime souvent les contraintes liées à la recherche d'un premier emploi ou d'une circulation obligée dans le cadre professionnel comme celle des fonctionnaires (éducation, militaire, police, Santé). Cf. MDE-INS : Migration intérieure et développement régional, 1996. Etude pilotée par A Belhedi.

¹⁷ Ceux qui sont nantis n'émigrent qu'en cas d'opportunités plus importantes.

¹⁸ Une bonne partie de ceux qui ont réussi ouvrent des comptes dans des villes voisines pour garder le secret de leurs avoirs, ils montent des projets ailleurs, là où c'est plus rentable et là où le cadre de vie est plus vivable pour la famille et les enfants (Belhedi A 1996, MDE 1996).

revendicatif dont la radicalisation s'est opérée dans les villes de Kasserine et de Thala où la riposte du pouvoir a contribué, par sa violence, à sa radicalisation avec le décès de dizaines de victimes et sa généralisation et dont le dénouement a eu lieu à Tunis le 14 janvier 2011 par la chute du régime. Derrière cette évolution, se trouve l'investissement.

3.3- Derrière, il y a l'investissement

L'investissement régit la plupart des paramètres socio-économiques : pauvreté, chômage, urbanisation, infrastructures, équipement sociaux, migration... (Belhedi A 1992b).

L'investissement public est moins concentré que l'investissement privé ou les IDE, mais il se concentre essentiellement dans les espaces littoraux, exception faite de quelques grands projets très capitalistiques comme le pôle chimique du Sud. Entre 1970-1993, le Nord-Est et le Centre-Est ont attiré 56,5% de l'investissement global. Le taux global entre 1994-2000 est de 74,2%. La part du Sud a été de 14% et 16,7% de l'investissement global entre 1970-93 et 1994-2000¹⁹ (ITCEQ-OIT 2017). La part de la Capitale a été de 31,8% entre 1970-87, 22,5% entre 1970-93. En pondérant l'investissement par la population de la région correspondante en fin de période, on constate que les ratios sont partout supérieurs à l'unité sur le littoral à des exceptions près. Les ratios de l'investissement privé ne dépassent pas 0.6 au Nord-Ouest et au Centre-Ouest. L'investissement entre 1992-2010 a été de 94, 56 Md D à raison de 73,1% dans les 12 gouvernorats côtiers (de Bizerte à Mednine) avec 61,5% pour le secteur public et 76,7% pour l'investissement privé pour une population d'environ 70% (DGAT 2016).

L'investissement public entre 2011-2015 représente 30,6% du montant global, le littoral continue à en attirer l'essentiel avec 61,5% ce qui reste élevé pour une période qui suit une révolution si on voudrait corriger sensiblement la structure régionale. Les régions intérieures ont été touchées par 39,5% avec 14% au NO et au CO à égalité et 11% au SO (MDICI, 2015), ce qui reste limité. Entre 2011-2015, le littoral a attiré 61,5% de l'investissement public, mais 83,2 % de l'investissement privé (76,3% de l'investissement global), la tendance à la concentration est encore plus forte en temps de crise (وزارة التنمية 2016).

Au cours du plan 2016-2020, les régions du développement bénéficieront de 40% de l'investissement global, 58,2% du public contre 37,5% du privé. L'investissement privé représenterait 59% contre 77% sur le littoral et 69,4% en moyenne (MDICI 2016).

L'analyse des Investissements Directs Etrangers (IDE) montre une baisse générale depuis 2012 et un rétrécissement important de l'espace attractif se limitant à Tunis et le Nord-Est avec 89,6% des investissements, 85% de l'emploi et 66,4% des projets en 2016, notamment la Capitale avec 67,5 - 61,9 et 39 % respectivement. Même le Centre-Est n'est plus attractif comme auparavant ? (IACE 2017).

Investissements Directs Etrangers en 2016 par région

	Projets %	IDE MD %	Emploi %	Projets	IDE (MD)	Emploi
Tunis	39	67.5	61.9	165	737.4	12386
NE	27.4	22.1	23.1	116	242	4631
NO	3.8	1.4	4.9	16	15.5	990
CE	23.9	4.8	6.65	101	52.5	1332
CO	1.9	0.4	1.1	8	4.1	229
SE	3.1	0.35	2.1	13	4.03	416
SO	0.9	0.05	0.2	4	0.6	35
Tunisie	100	100	100	423	1092.4	20019

Source : IACE 2017. Traitement personnel.

¹⁹ Les données ne permettent pas parfois de distinguer le SE du SO (1987-93) ou Tunis du NE (1994-2000).

Il est sûr que l'investissement demande de la visibilité, la stabilité et la sécurité ce qui n'a pas été le cas depuis 2011 avec les tiraillements politiques, le terrorisme croissant même s'il a baissé depuis peu et l'absence de vision claire. Ces facteurs expliquent la chute de l'investissement privé et des IDE et la contraction encore plus grande de l'espace attractif.

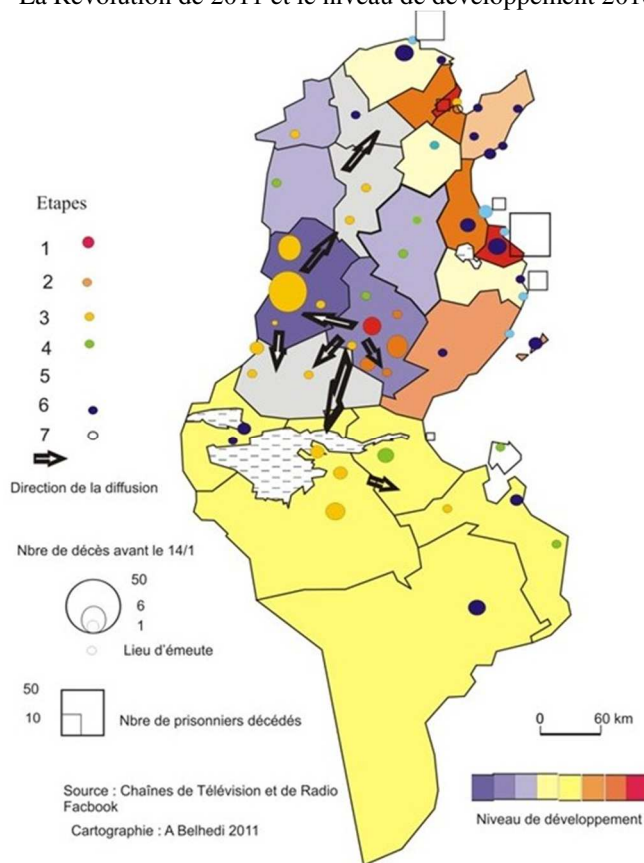
La structure de l'investissements change du littoral à l'intérieur. Dans la façade littorale durant la période 1992-2000, le schéma est IDE-Privé-Public, il s'inverse totalement dans les régions intérieures (Public, Privé, IDE).

3.4- L'occasion manquée

L'analyse du processus de diffusion et de radicalisation de la Révolution de 2011 montre une forte correspondance entre le niveau de développement 2010 et les phases de la Révolution.

La Révolution s'est déclenchée dans la zone la plus dépourvue du pays, elle s'est propagée selon deux diagonales en direction du Sud-Ouest et du Nord-Ouest pour toucher le littoral et se dénouer dans la Capitale par la chute du régime. Les lieux les plus durs ont été Kasserine et Thala où le nombre de morts a été très élevé et le mouvement a pris une dynamique de non-retour vers le 9-10 janvier 2011 où le Régime a tenté d'isoler la ville de Thala et d'étouffer le mouvement comme a été le cas en 2008 pour le mouvement du bassin minier.

La Révolution de 2011 et le niveau de développement 2010



Déclenchée avant tout par les disparités régionales, les pouvoirs après la Révolution ont évacué totalement la question. Le ministère dédié au développement régional n'a duré que deux ans et le volet économique reste entier. Faut-il rater l'occasion de restructurer le territoire une seconde fois ?

La question des disparités territoriales ne s'arrête pas ici, l'espace tunisien porte en son sein les prémices des disparités futures et la Tunisie de demain est déjà parmi nous.

4- Les vecteurs de la reproduction

Les vecteurs de la reproduction s'expriment par la structure démographique, le système de formation et les réseaux de communication et de commandement.

4.1- La croissance et la structure démographiques

Les disparités régionales touchent la structure démographique et engagent l'évolution future des lieux d'installation des populations. On retiendra ici deux indicateurs : la croissance démographique 2004-2014 et la place et l'évolution des jeunes de moins de 20 ans 1994-2014 (INS 2014) :

4.1.1- La croissance démographique récente

L'analyse du taux moyen de croissance démographique 2004-2014 nous permet de distinguer trois Tunisie(s) (Belhedi A2018) :

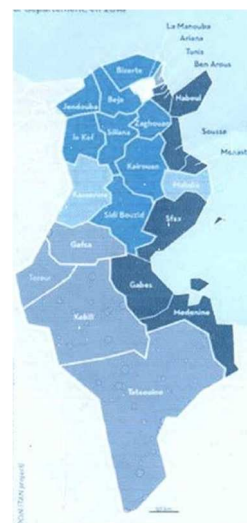
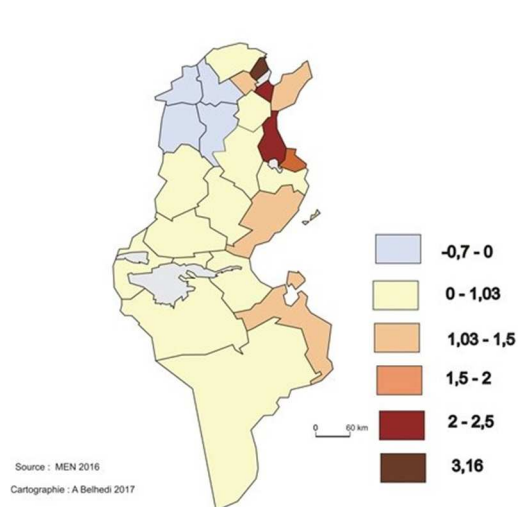
- Un espace démographiquement dynamique où le taux moyen de croissance est supérieur à la moyenne. On y trouve tout le littoral à part Zaghouan, Bizerte, Mahdia et Gabes.
- L'ensemble du Sud-Ouest et du Centre-Ouest avec Bizerte, Zaghouan, Mahdia et Gabes se caractérise par un taux inférieur à la moyenne nationale (1.03%). Cet ensemble n'arrive plus à retenir sa population et des pôles industriels comme Gabès perdent leur population.
- Le Nord-Ouest constitue une zone de dépeuplement où le taux de croissance est négatif. Il n'arrive plus à se reproduire en termes démographiques.

4.1.2- La place des jeunes

Pour les jeunes, on distingue aussi trois espaces selon la combinaison importance et évolution des jeunes dans l'ensemble de la population régionale :

- Une zone où les jeunes sont nombreux mais dont le nombre est en augmentation suite à l'immigration donnant lieu à des taux de croissance dépassant la moyenne, elle est constituée par le littoral à part Bizerte, Zaghouan et Mahdia.
- Une zone où les jeunes sont moins nombreux mais ont tendance à y rester suite à un mécanisme de rétention spatiale due probablement à la solidarité sociale, où l'apport de la migration notamment externe. C'est le cas du Sud-Ouest et Tataouine, en plus de Kasserine et Mahdia.
- Enfin, une zone où les jeunes sont moins nombreux mais ont tendance à quitter : c'est le cas du Nord-Ouest, de Kairouan -Sidi Bouzid, Bizerte e Zaghouan.

Ces deux faits déterminent la structure future à long terme touchant le comportement et la composition démographiques dont les effets sont persistants sur une longue période. Ce déséquilibre structurel engage en grande partie le futur du pays, les grands traits de la Tunisie de demain sont déjà tracés, inscrits dans l'espace actuel. La Tunisie de demain est déjà en place, elle est inscrite dans l'espace actuel à travers le système de formation d'abord, les réseaux de circulation, de communication ou de commandement économique de l'autre et qui vont orienter nécessairement l'évolution future, quel que soit le degré du volontarisme déployé d'ici là.



4.2 - Le système de formation : les cadres de demain

La formation touche les jeunes, portés sur la mobilité à la fois spatiale et sociale. Son implantation privilégie les espaces équipés qui deviennent des espaces d'attraction et de reproduction des déséquilibres.

4.2.1 - La formation professionnelle

A travers la formation professionnelle, les jeunes acquièrent une qualification qui leur permet d'accéder plus facilement aux emplois techniques et d'encadrement technologique. L'analyse de la répartition actuelle des centres de formation nous permet de voir que la situation actuelle est porteuse de déséquilibres futurs. La concentration de l'offre sur le littoral fait de lui un espace de reproduction des techniciens et des ouvriers qualifiés.

Nombre de Centres de formation professionnelle 2015-16 selon la région et le niveau requis

Région/ Niveau	6 ^e Année Primaire Nbre %	9 ^e Année Collège Nbre %	2 ^e Année Secondaire Nbre %	Bac Nbre %	Total Nbre %
Tunis	13 18,3%	26 26,3	29 33,3	18 47,4	86 29,1
NE	11 15,5	12 12,1	10 11,5	4 10,5	37 12,5
CE	13 18,3	25 25,2	23 26,4	12 31,6	73 24,7
SE	5 7,0	12 12,1	7 8,0	2 5,3	26 8,8
Littoral	42 59,1	75 75,75	69 79,3	36 94,7	222 75,2
NO	15 21,1	12 12,1	9 10,3	2 5,3	38 12,9
CO	11 15,5	10 10,1	7 8,0	0 0	28 9,5
SO	3 4,2	2 2,0	2 2,3	0 0	7 2,4
Tunisie	71 100	99 100	87 100	38 100	295 100

Source : ATFP. http://www.atfp.rdu.net.tn/images/PDF/BTP_2015.pdf, Traitement personnel

L'offre de formation se trouve très concentrée : 29,1% et 75,25% des centres de formation sont à Tunis et sur le littoral, les proportions sont plus élevées au niveau de la capacité et de la qualité. Plus le niveau scolaire est élevé et plus l'offre est concentrée, 47,4% et 94,7% des admis de niveau Bac se trouvent à Tunis et sur le littoral²⁰. Ce sont les lieux de la reproduction : les jeunes de l'intérieur se forment sur le littoral, y restent souvent pour travailler

²⁰ Tunis représente 18,3% des élèves de 6^{ème} année, 26,3% des élèves de 9^{ème} année, 33,3% de ceux de 2^{ème} année secondaire et 47,4% du niveau du Bac. Le littoral représente respectivement : 59,1% - 75,75% - 79,3% - 94,74%. Travail personnel à partir des données de l'ATFP et du MEF. Cf. http://www.atfp.rdu.net.tn/images/PDF/BTP_2015.pdf

ou reviennent au chômage dans les espaces de départ, dépourvus de tissus économiques viables leur permettant de s'y intégrer ? Les résultats du Bac expriment aussi ce clivage spatial.

4.2.2 - La formation secondaire : le Baccalauréat, clef des cadres moyens et supérieurs

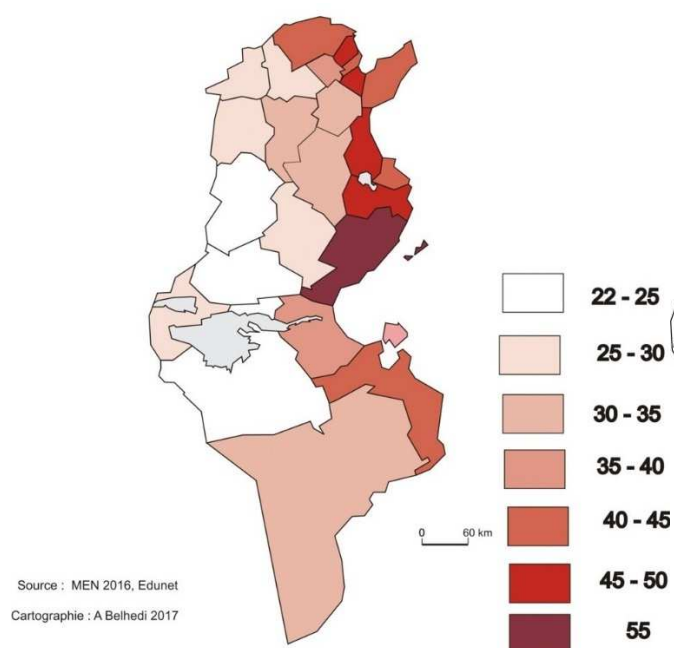
L'analyse des résultats du Bac 2014, 2015 et 2016, montre que le clivage est net entre le littoral et l'intérieur. Les résultats du Bac expriment la compétitivité des territoires à travers l'output du système scolaire secondaire, ils déterminent les chances de l'accès à l'université et le degré de participation à la formation des cadres futurs.

4.2.3 - L'université : les cadres de demain

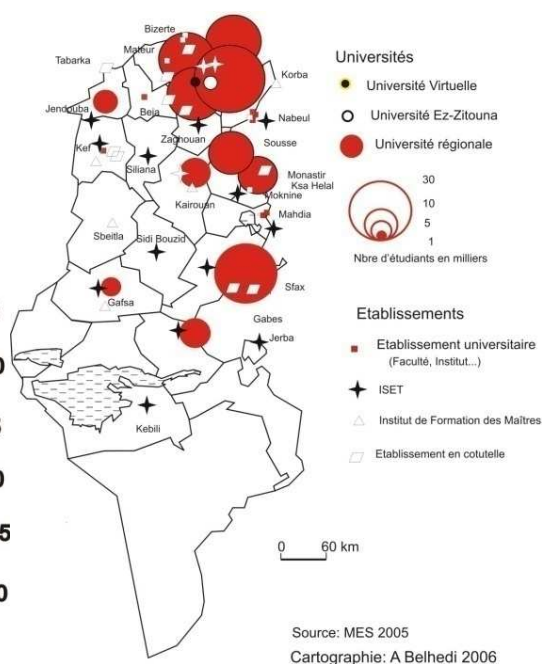
La carte universitaire présente une très forte concentration tunisoise et littorale en termes d'établissements et du nombre d'étudiants. La Capitale renferme 6 des 13 universités (2 universités nationales Zitouna et virtuelle, 4 universités régionales : Tunis, Carthage, El Manar et Manouba).

La décentralisation universitaire, qui a commencé timidement au milieu des années 1970 par la création des facultés à Sousse et Sfax, s'est consolidée progressivement par la diffusion des établissements universitaires et la création des universités. La diffusion a touché d'abord les grandes villes de Sfax et Sousse pour englober par la suite des villes comme Kairouan, Monastir, Gabes, Jendouba et Gafsa avec un essaimage de quelques établissements de nature plutôt technique dans d'autres villes comme Mahdia, Nabeul, Bizerte, Kef et surtout les ISET²¹ qui ont touché presque la plupart des chefs-lieux de gouvernorat.

Taux de réussite au Baccalauréat 2016 (session principale)



Carte universitaire en 2005



En dépit de cette décentralisation, Tunis demeure le principal foyer universitaire à travers le nombre des établissements, le nombre des cadres et des étudiants. La capitale continue à attirer 41.1% des étudiants tunisiens en 2013 tandis que le littoral attire 86% contre 98,3% pour le privé (MESRS)²². Il y a un affinage de la place universitaire tunisoise au profit de

²¹ Institut Supérieur des Etudes Techniques

²² Cf. le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

l'espace littoral. Tunis abrite toujours la plupart des grands établissements spécialisés de rayonnement national, une bonne partie des maîtres de conférences et professeurs, 52% des unités et des laboratoires de recherche et 76,9% des étudiants des universités privées (MESRS).

Enfin, les écoles doctorales instituées plus récemment se concentrent totalement sur le littoral, une seule est à Kairouan et 22/37 sont localisées dans la capitale, 5 à Sfax, 4 à Sousse, 4 à Monastir et 1 à Gabes (DGAT 2016).

4.3 – Les réseaux de communication

Les réseaux assurent l'articulation des lieux, expriment le fonctionnement territorial et marquent le devenir à travers l'inertie qui les caractérise. Le réseau autoroutier et la diffusion d'un réseau de téléphonie mobile de l'opérateur Ooredoo constituent un exemple du schéma général de diffusion spatiale de la plupart des réseaux.

4.3.1 - Le schéma autoroutier

Le schéma autoroutier a commencé par un tronçon Tunis-Hammamet à la fin des années 1970, pour se prolonger vers Msaken, puis Sfax pour être complété par la suite par le tronçon Tunis-Bizerte.

Le réseau s'étoffe avec le tronçon de la Mejerda reliant Tunis à l'Ouest et les voies en projet vers Gabes et vers le Centre-Ouest en direction du Sud-Ouest en partance de Tunis. Le schéma de diffusion autoroutier reproduit aussi le schéma ferroviaire du XIX^e et routier du XX^e (Belhedi A 1980, 2007, Miossec J-M et Signoles P 1976).

L'évolution du réseau autoroutier



— Réseau existant — Tronçons en cours — Tronçons en projet

4.3.2- Le réseau de téléphonie mobile Ooredoo

La diffusion du réseau de l'opérateur Ooredoo (ex Tunisiana), depuis son installation en Tunisie en 2002²³, reproduit celui de la diffusion du rail à la fin du XIX siècle (Belhedi A 1980, 2007) et du réseau routier vers 1920-1930 (Miossec J-M et Signoles P 1976). Le schéma se résume en cinq étapes, la diffusion s'amorce depuis la Capitale pour toucher d'abord l'axe littoral avec ses foyers comme Sfax, Sousse ou Gabes, ensuite les deux axes transversaux (Nord-Est/Sud-Ouest et l'axe de Mejerda), englober les espaces médians et interstitiels, enfin se densifier et se généraliser avec une gradation très nuancée Est-Ouest.

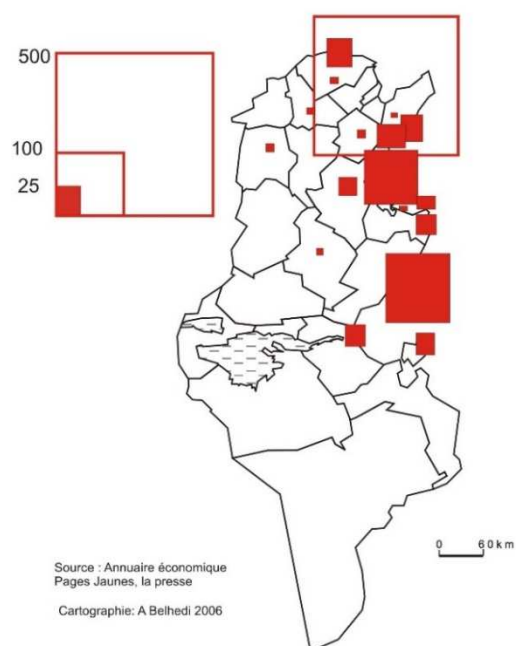
Les étapes de diffusion de la couverture du réseau Ooredoo 2002-2005



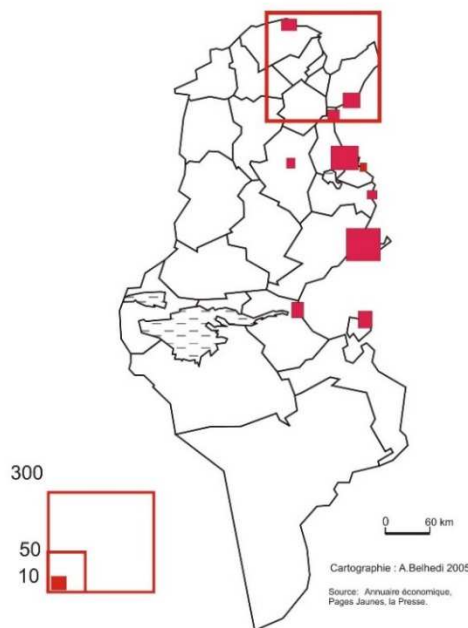
4.4 – Les réseaux de commandement : Les entreprises informatiques et à représentations

La Tunisie de demain est celle des NTIC, l'implantation des entreprises informatiques préfigure la Tunisie de demain. La prééminence littorale est nette, seule Kairouan apparaît à l'intérieur. L'analyse de l'évolution entre 1999 et 2005 révèle une tendance à la concentration et au renforcement du littoral (Belhedi A 2007).

Entreprises à multi-représentations-représentations en 2005



Entreprises informatiques en 2005



²³ Le lancement a été opéré le 27 décembre 2002, celui de Tunisie Télécom en 1998

Les réseaux d'entreprises forment les vecteurs de commandement économique du territoire. La répartition des sièges sociaux des entreprises à multi-représentations (établissements, filiales, entrepôts) montre que Tunis commande l'essentiel du territoire tunisien, suivi de loin par Sfax et Sousse. Les autres villes comme Gabes, Bizerte ou Monastir sont effacées (Belhedi A 2007). Cette configuration exprime la prééminence de la façade littorale dans la Tunisie de demain. Ces entreprises constituent les nœuds du commandement économique et territorial et assurent le rayonnement différentiel des villes du littoral.

Les forces d'inertie sont telles²⁴ que la tendance naturelle est la reproduction de l'ordre spatial à défaut d'actions structurantes de grande envergure ce qui constitue de grands défis aux gouvernants quel que soit le degré du volontariat, les bonnes intentions et le régime en place.

5- Les enjeux territoriaux

Au terme de cette brève analyse, on peut relever d'importants enjeux dont on peut citer ici quelques-uns des plus importants :

5.1- Le déséquilibre négocié : la nécessaire équité et le consensus requis

L'équilibre au niveau d'une variable et/ou d'un facteur qui intervient dans un maillage, génère un déséquilibre au niveau de la forme des mailles. En privilégiant l'équilibre des tailles, on obtient un déséquilibre des aires et vice versa. L'équilibre des mailles à une échelle donnée s'opère au prix d'un déséquilibre à d'autres échelles (région, gouvernorat, délégation, secteur). En outre, l'équilibre inter-régions conduit nécessairement au déséquilibre intra-régional et vice versa. Il s'agit de procéder à un compromis entre les différents équilibres, échelles et facteurs. Comme on l'a indiqué au début, il ne s'agit guère de chercher l'équilibre total, il convient plutôt de voir quel est le niveau de déséquilibre, acceptable par les uns, supportable par les autres et de là négociable, stimulant la dynamique spatiale des régions restées en marge sans rompre celle des régions avancées. Pour cela, un consensus socio-politique national s'avère indispensable permettant d'établir un échéancier clair fixant les priorités dans le cadre d'une loi d'orientation territoriale à long terme qui fixerait les grands traits du territoire de demain et constituant le cadre de la planification à court et moyen terme.

L'équilibre recherché n'est que relatif, entre les forces en présence, qui se modifie dès que les rapports changent entre elles. Le territoire se trouve ainsi dans une situation de *déséquilibre dynamique* continu. Comme il est incontournable, il doit être supportable par les uns et les autres en termes sociaux et spatiaux sans casser la croissance des régions dynamiques tout en réduisant les disparités territoriales et assurant l'équité nécessaire.

5.2- La régionalisation, un choix géo-stratégique : le seuil critique et l'occasion manquée

La régionalisation est loin de se résoudre à un simple découpage spatial, qui relève plutôt du technique, quel que soit la méthode utilisée. Elle est plutôt un choix politique de partage des pouvoirs, de démocratie et de géo-gouvernance avec des prérogatives définies et des moyens conséquents accordés à la région. Le nombre de régions est d'ordre politique avant tout, il dépend aussi du degré de gouvernance souhaitée, des compétences attribuées et des moyens accordés à la région²⁵.

²⁴ Les analyses nous ont montré qu'il y a corrélation forte et significative entre les investissements effectués à une période donnée (plans) et ceux qui sont opérés pendant la période suivante depuis les années 1960 (Belhedi A 1992a).

²⁵ En Europe, le nombre de régions varie de 2 à 42, la taille des régions varie de 195000 à près de 20 millions habitants, tandis que la superficie va de 3400 à 56400 km² avec une moyenne de 3 millions et 23169 km² (Les

En 2011, le ministère du développement régional a établi un livre blanc du développement régional sous forme de 49 propositions dont l'intégration des régions avancées et arriérées et la création d'un ministère de développement régional qui intégrerait l'aménagement du territoire (MDR 2011). Le maillage proposé par l'ITES (2014) fait fi du fonctionnement économique spatial des différents espaces. Le gouvernorat de Bizerte et le Cap Bon sont totalement intégrés à Tunis et le Sud se trouve amputé du gouvernorat de Gafsa, rattaché au Centre. La régionalisation ne doit pas se réduire à un simple découpage administratif technique où les capitales sont de petits centres sans aucun rayonnement comme cela a été proposé. Elle doit déboucher sur la création de véritables régions politico-économiques et socio-géographiques dotées d'une métropole régionale et d'un système urbain étoffé à long terme ce qui nécessite un véritable schéma directeur d'aménagement du territoire national. Le maillage territorial ne peut pas être séparé d'un schéma d'aménagement territorial stratégique, impossible aux tiers, que la Tunisie doit élaborer et mettre en œuvre, une fois le modèle de développement adopté.

En outre, les études de par le monde ont montré que l'action régionale est à la fois requise et incontournable à un moment précis de l'évolution du pays, elle est critique pendant la seconde phase du développement. C'est lorsque le pays se trouve dans une position caractérisée par un revenu/hab. moyen, un taux élevé d'urbanisation et de scolarisation et une industrie manufacturière entre 15-20% du PNB marquant la société et l'espace à la fois (Friedman J 1966). Paradoxalement, c'est au niveau intermédiaire que les inégalités régionales s'accroissent (Williamson J.I 1965). Ce seuil a été atteint en Tunisie depuis le début des années 1980 (Belhedi A 2012). Il se trouve que les bonnes intentions des pouvoirs publics²⁶, dictées aussi par la crise²⁷, ont été vouées à l'échec quelque années plus tard seulement face à la crise qui s'est ouverte en 1985 et a poussé la Tunisie à adopter un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) dès 1986 qui débouche sur le désengagement de l'Etat de la sphère économique productive, un programme d'habilitation généralisée et l'insertion dans l'économie-monde²⁸. La Tunisie est à la croisée des chemins depuis les années 1980, elle a atteint le stade où l'action régionale est devenue à la fois possible et nécessaire mais l'occasion a été ratée (Belhedi A 2012), faut-il la rater encore une fois ?

collectivités territoriales de l'Europe, 1994). La France vient de réduire dernièrement ses régions de 22 à 13 en plus des régions outre-mer. 2 pays ont 3 niveaux de subdivisions, avec 2 niveaux, et 9 avec un seul niveau.

²⁶ Dès 1982, un Commissariat Général au Développement régional est créé, des Offices de développement sont créés dès 1990 au Nord-Ouest (ODNO), Centre-Ouest (ODCO) et au Sud (ODS). Le Vie Plan (1982-1986) consacre un chapitre au développement régional et de nombreux grands projets structurants ont été prévus à l'Ouest (Station touristique de Tabarka, Exploitation du gisement de Sra Ouertane...). Cf. CGDR, 1986 : Plans Régionaux de Développement du NO, du CO et du Sud auxquels nous avons participé. En 1981, une loi divisait le pays en 5 zones selon les avantages accordées en matière industrielle, une autre en 1982 est relative aux investissements agricoles (loi 82-67), une troisième en 1985 pour les industries d'exportation (loi 85-14) et une dernière en 1986 pour l'investissement touristique (loi 86-14). L'investissement public dans la zone ouest a été de 23% entre 1981-1986 contre 18.3% pour l'investissement privé (ITCEQ-OIT 2017). Un Schéma Directeur d'aménagement du territoire national a été élaboré en 1985, il se fondait sur l'équilibre régional où chaque région devrait être capable de retenir sa population avec des métropoles régionales à promouvoir, des schémas régionaux ont été aussi élaborés parallèlement pour le NE, le NO, le CE, le CO et le Sud (DGAT, 1985).

²⁷ L'affaire de Gafsa en 1980 a posé la question du développement régional en termes nouveaux. Il commençait à s'imposer comme une contrainte à en tenir compte et une nécessité incontournable à la fois.

²⁸ Le Schéma directeur d'aménagement du territoire national (SDATN), élaboré entre 1995-1998, se positionne totalement à l'antipode du premier SDATN du pays, sans schémas régionaux cette fois. Il se situait en plein dans le couple mondialisation-métropolisation littorale en livrant la zone ouest à l'aide et à la subvention. Le schéma n'a pas été adopté officiellement, parce que politiquement jugé inacceptable (DGAT 1997).

5.3- Intégration économique ou simple couplage administratif ? Ne pas se tromper de cible

L'intégration des régions intérieures et littorales ne peut être viable qu'avec une véritable stratégie de développement des régions intérieures, d'équipement des villes et de promotion des centres régionaux capables de polariser les espaces médians et intérieurs et faire l'équilibre avec les centres littoraux. A défaut d'actions volontaires d'accompagnement, de nature à changer la donne dans les espaces intérieurs, la création des régions transversales couplées (Est-Ouest) va toucher davantage ces zones intérieures pour en faire de simples arrière-pays des métropoles littorales. Leur sort serait encore pire que la situation actuelle où le souci de saupoudrage garantit au moins à ces espaces une part limitée certes mais non négligeable. La rupture avec le maillage doit être une rupture aussi avec le mode de gestion de l'espace. Les capitales régionales doivent avoir les moyens de commander leurs espaces, la faiblesse de la taille doit être compensée par la force du pouvoir politique et institutionnel. Autrement, elles seraient de simples sièges de réunions des instances et le lieu d'exécution de décisions prises ailleurs.

Le développement régional est un choix politique géo-stratégique, le maillage n'est pas une finalité en soi, il ne constitue que le cadre de la politique choisie. Le couplage E-O sans stratégie de développement des régions défavorisées n'est qu'un leurre. Il contribuerait à aggraver encore davantage les disparités en transformant les espaces intérieurs en de véritables arrière-pays des métropoles littorales amarrées à l'économie-monde. L'action doit être intégrée : Rééquilibrage, action régionale, restructuration des systèmes urbains, les filières appropriées, complémentarité/diversité, connexité intra-inter régionale, acteurs régionaux à consolider et créer s'ils n'existent pas... La note d'orientation du plan 2016-2020 prévoit de mener les études pour asseoir le découpage approprié du pays tant au niveau local que régional (MDICI 2015).

On doit relever le côté conservateur du législateur et le manque de volonté du changement en maintenant le découpage en gouvernorats, les régions étant un regroupement de ceux-ci même si la loi donne aux conseils des collectivités locales la possibilité de modifier les limites.

Ce découpage régional devrait s'atteler aussi à harmoniser les différents découpages départementaux dont la logique de mise en place a été sectorielle brouillant le schéma spatial et coupant les chances des villes moyennes intérieures²⁹ tout en renforçant la place des villes comme Sousse ou Sfax qui concentrent la plupart des services régionaux leur donnant un rayonnement régional sans conteste. Il est certain que l'harmonisation du découpage régional n'exclut guère que certains départements aient leur propre logique de partition spatiale, notamment en matière sécuritaire ou militaire sans tomber dans le cafouillage spatial qui empêche l'émergence de villes régionales et ne joue qu'en faveur de la capitale et des villes qui bénéficient d'un minimum de pouvoir régional comme Sousse et Sfax.

En outre, l'intégration concerne aussi les acteurs et les projets et les infrastructures permettant une synergie de l'action régionale, l'intégration technique par les réseaux et l'intégration de la vision future de la région. La région constitue l'assiette spatiale de tous les projets dont les impacts dépassent le gouvernorat, toute tentative de gestion centralisée de ces projets contribue à renforcer le pouvoir central et vider la région de sa substance. Un recentrage régional est incontournable permettant une connectivité et une connexion plus grande des différentes parties de chaque région, corrigeant les réseaux et consolidant, et créant s'il le faut, les acteurs régionaux susceptibles d'assurer l'ancrage territorial et la reproduction future créant ainsi l'identification positive qui réside dans la fierté de l'appartenance territoriale, seule

²⁹ Chaque Département, Société et Office dispose de son propre découpage régional brouillant ainsi la hiérarchie urbaine. Cette situation atteint son paroxysme à l'intérieur notamment au Centre Ouest, notamment Kasserine qui se trouve départagé entre Kef, Gafsa, Sousse, Sfax et Kairouan selon qu'il s'agisse de la Santé, la justice, l'université... (Belhedi A 1992b).

capable de mobiliser les hommes et les richesses locales au service de la région. Au lieu d'une banque des régions qu'on projette d'instituer, il s'agit de créer des banques et des sociétés de développement ou d'investissement régionales qui mobilisent les hommes, les ressources, les richesses et les espoirs régionaux au service du développement de la région³⁰. Il paraît que l'Afrique romaine était organisée selon un schéma qui favorise cet ancrage territorial régional sous la forme de cités autonomes avec leur zones dépendantes formées de campagnes et des villages. Les habitants investissaient dans la Province et les différentes cités qui étaient en compétition³¹.

Une politique de discrimination positive envers les régions défavorisées est nécessaire, la constitution de 2014 vient d'en adopter le principe (article 12) mais elle reste insuffisante en l'absence d'une véritable stratégie de développement régional à long terme qui s'échelonne sur une période de trois décennies au moins permettant de doter ces régions de véritables réseaux urbains, de métropoles régionales, d'une base économique viable et des moyens d'un développement propre avec l'aide de l'Etat sans tomber dans le saupoudrage, ni l'aide et l'assistance. En outre, la discrimination positive est par principe provisoire, destinée à assurer l'équité territoriale qui bien que révisée chaque fois que nécessaire, elle crée chez les uns et les autres le sentiment d'assisté et de stigmatisé ou d'antipathie et se trouve controversé dans de nombreux pays (France, France...) en faisant fi au principe des compétences³² et du droit républicain sans pouvoir mettre en place les bases d'un développement territorial véritable qui suppose l'ancrage territorial, la prise en charge de la collectivité de sa propre destinée (Belhedi A 2017).

5.4- Ouverture/fermeture : La mondialisation à frontières continentales fermées

L'ouverture des frontières constitue un autre défi majeur des pouvoirs en place, de part et d'autre, pour rompre avec la situation d'enclavement des espaces frontaliers et des impératifs sécuritaires qui y ont prévalu jusqu'ici. La situation actuelle dans la région entière est encore plus dramatique qu'auparavant avec un nouveau-né, le terrorisme, qui risque de faire de la fermeture une règle beaucoup plus qu'auparavant. En outre, l'ouverture sur l'économie-monde est de nature à privilégier la façade littorale, l'enjeu est d'autant plus important que les frontières ouest et sud restent fermées. La montée du terrorisme depuis la Révolution en 2011 est susceptible de transformer la zone frontalière en un espace tampon, un espace fermé où l'impératif sécuritaire prime beaucoup plus qu'avant avec en plus une zone militaire isolée où la circulation deviendrait difficile, élargissant ainsi l'espace gelé et immobilisé à l'intérieur. La

³⁰ On a déjà fait cette proposition à la fin des années 1980 (Belhedi A 1992c). L'exemple de la Banque du Sud, la Banque Nationale Agricole ou de la banque de l'Habitat est significatif. Créées au début pour une cause bien précise (développer le Sud, développer l'agriculture ou encourager l'habitat privé), elles se sont mues au fil du temps en des banques ordinaires avec une proportion plus élevée de tel ou tel secteur. En outre, une banque des régions va renforcer davantage le pouvoir de Tunis et investir en fonction des opportunités offertes par telle ou telle région. La logique sera nationale et économique mettant en jeu la compétitivité des régions., tandis qu'une Banque régionale mobilisant ses ressources dans la région en plus de l'Etat va intéresser les acteurs régionaux et serait plus menée à investir dans la région. La compétitivité serait entre projets ou entre localités et sous-régions. Le développement régional est ce processus qui capable de créer cette boucle positive entre les ressources, l'acteur, l'homme et son cadre de vie, le citoyen qui valorise ses droits et les impacts socio-économiques au profit de la région. Sans cette boucle, le processus ne favorise que le transfert extra-régional.

³¹ Remarque faite par le professeur Ammar Mahjoubi lors de la conférence faite au Club Bochra Al-Khayr sur « *les disparités régionales en Tunisie* », le 9 février 2018. Le pays est divisé en provinces (provincia), cités (civitas) et pays (pagus) qui l'entourent. Cf. René Cagnat, 1896, *Étude sur les cités romaines de la Tunisie*, *Journal des Savants*, p.406

³² Le débat soulevé par l'ouverture de Sciences Po aux élèves des zones d'éducation prioritaire depuis quelques années, celui suscité cette année en Tunisie par les 500 postes aux élèves des zones de développement régional dans les écoles d'ingénieurs et les facultés de médecine sont indicatifs.

montée récente du chômage au Sud peut former un terrain propice à ces mouvements et aggraver encore plus l'enclavement frontalier. Le défi est de doter le pays d'un aménagement durable : une structure spatiale durable et acceptable quel que soit les scénarios d'ouverture/fermeture des frontières.

Ce couplage, de l'ouverture à l'Est et de la fermeture vers l'intérieur, est susceptible de transformer les espaces intérieurs en un simple arrière-pays des villes littorales qui occupent le sommet de la pyramide urbaine et de bloquer les systèmes urbains intérieurs. Certes, l'opacité des frontières intérieures ne dépend pas seulement de la Tunisie mais la fermeture est de nature à marginaliser les espaces frontaliers et intérieurs en général (Belhedi A 2000). Il est certain que l'ouverture des frontières maghrébines ne dépend pas seulement de la volonté de la Tunisie, mais la projection dans le futur ne devrait pas en être prisonnière. Le réalisme nous impose d'entrevoir les deux scénarios à la fois et de doter la Tunisie d'une structure territoriale durable, solide et équilibrée en dépit des aménités qu'offre l'ouverture de la façade orientale et la mondialisation qui prône l'ouverture et la libre circulation. Il est temps de changer le mode de penser et de tenir compte de toutes les alternatives possibles à la fois et de doter le territoire d'un aménagement territorial durable qui fait fi des conjonctures et dépasserait la vision courte du court-terme. L'équilibre territorial est une nécessité même au cas où on tablerait sur la fermeture définitive des frontières. Ne faut-il pas envisager le pire parfois pour trouver la solution ? Il suffit de voir les expériences de certains pays enclavés ou non dotés d'une façade maritime.

5.5- Réorganiser le territoire en temps de crise et de transition

En temps de crise, le système territorial se replie sur les espaces les plus dynamiques, les centres de commandement. Le littoral, ses grandes villes en particulier, constitue ainsi le territoire de repli du système et du dépassement de la crise qui s'opère à son profit. La crise profite aux espaces les mieux placés et l'aménagement ne peut s'opérer qu'en dehors des crises. C'est dire que les défis pour la Tunisie sont doubles et les enjeux sont énormes lorsqu'on veut réorganiser le territoire en période de crise.

Il se trouve que les schémas d'aménagement proposés, l'ont été tous, en période de crise ou à ses débuts. L'étude « Villes & Développement » de la DAT en 1973, le premier schéma directeur d'aménagement national en 1985, le second schéma en 1997 et le dernier ont correspondu à des changements de cap (1973, 1997) ou à un déclenchement de crise (1985). Actuellement, le système après-2011 affronte une crise sans précédent mais il est appelé aussi à engager une action d'organisation territoriale et de réduire les disparités entre les différentes régions (article 12 de la Constitution) pour rompre avec le passé et répondre aux revendications de la Révolution de 2011. Le défi est important mais les enjeux sont de taille, pour cela une vision d'aménagement territorial stratégique à long terme dépassant la conjoncture et les contraintes immédiates s'avère incontournable. Il est certain que les contraintes sont importantes contrariant tout effort de changement, mais c'est dans les moments de crise qu'il faut opérer les changements nécessaires ce qui demande beaucoup de courage politique et un consensus social sans faille permettant à tout le monde d'y bénéficier mais aussi de faire des sacrifices. En temps de croissance, on estime qu'il n'est pas nécessaire de changer au risque de casser le rythme, mais en temps de crise il devient difficile d'y procéder ? Actuellement, on pense établir le troisième schéma national d'aménagement alors que le pays se trouve en pleine crise économique et politique où le modèle à suivre n'est pas encore défini ?

5.6- Modifier la carte régionale ou réduire les écarts ? Rupture ou continuité ?

Peut-on modifier la carte en adoptant simplement un mécanisme de subventionnement à travers les divers programmes qui ont prévalu jusqu'ici ou par la simple discrimination

positive instaurée par la Constitution³³ ? L'analyse montre que les écarts inter-régionaux sont loin de se réduire du moins pour certains paramètres, l'inertie est très grande et il y a « un processus d'accumulation divergente » très difficile à infléchir³⁴. La note d'orientation du plan de développement 2016-2020 prévoit de réduire les écarts de l'IDR de 30% à l'horizon 2020 (MDICI 2015).

Il s'agit de rompre le cercle de l'accumulation spatiale dans la mesure où le blocage des régions défavorisées provient de la carence des ressources, des compétences, des initiatives et de la géo-gouvernance dans un cadre caractérisé par la mondialisation et l'extraversion incontournable d'un côté et la fermeture des frontières maghrébines et le blocage des espaces frontaliers de l'autre ?

Il s'agit d'un côté de restructurer les systèmes urbains, caractérisés tous par un déséquilibre ce qui demande une génération : macrocéphalie, carences des villes moyennes, absence de villes régionales... Il s'agit aussi d'instaurer la géo-gouvernance (gouvernance territoriale) comme instance d'initiative, de gestion et de mobilisation... ce qui nécessite la création de la région en tant qu'instance territoriale dotée des moyens politiques et financiers appropriés. Actuellement les finances locales sont très limitées et ne peuvent guère changer la situation même à long terme, de l'ordre de 5-6% contre 11-12% au Maroc, 21% en France et plus de 50% en Scandinavie³⁵. Dans l'OCDE, les pouvoirs locaux et régionaux représentent 40% de la dépense publique et 60% des investissements publics³⁶. Les investissements dans les zones décentralisées sont de 14,16 % des projets et 14,4% des investissements réalisés entre 198-1993, 8,25 et 6,8% respectivement entre 1994-2000. Les incitations financières au titre du développement régional ont varié de 3,31 à 11,2% entre 1994-2000, le coût d'incitation a été de 6,66% en moyenne (11626 MD), les investissements privés de 104,24 Md, soit un taux d'incitation de 10,05% (ITCEQ-OIT 2017)³⁷.

Il s'agit d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie territoriale qui tiendrait compte du développement des régions en plus du pays, rompre avec le schéma vertical descendant (Top-down) sectoriel en adoptant un schéma combiné du développement territorial et de la géogouvernance (Bottom-Up et Top-Down) et les liens de dépendance des espaces littoraux et de la Capitale, c'est-à-dire de l'Etat, en amorçant une dynamique interne de développement endogène, initié par l'Etat mais pris en charge par les acteurs locaux et régionaux (Bottom-Up) qui viendraient renforcer les efforts de l'Etat (Top-Down). Il s'agit de rompre avec la carence (ressources, compétences...), de la dépendance et du lien vertical. C'est dans ce cadre seulement que la discrimination positive aurait un sens, autrement elle contribuerait à reproduire l'ordre spatial inégal actuel (Belhedi A 2017b).

Le territoire est une entité indivisible constituant un véritable système où le moindre changement dans une région a des impacts sur l'ensemble des régions. La territorialité se fonde sur le paradoxe compétitivité-solidarité à la fois, les régions et les villes sont à la fois en

³³ La Constitution du 27 janvier 2014, dans son article 12, institue le principe de discrimination positive afin de limiter les écarts entre les régions.

³⁴ La situation n'est pas aussi simple qu'on le pense et les avis sont partagés là-dessus, nous sommes en train de mener des analyses là-dessus pour clarifier la question de divergence/divergence régionale.

³⁵ Les PRD constituent environ 5% de l'investissement et 11% de l'investissement public (MDE 1996), les gouvernorats représentent près de 6% du budget de l'Etat, les communes 4%. Les finances locales représentent près de 3% du budget de l'Etat et 1% du PIB, les valeurs sont de plus de 50% en Scandinavie, 11-12% au Maroc et 21% en France. Les PRD ont été entre 2011-2015 de 934 MD, soit 6% du total des engagements (ITCEQ-OIT 2017).

³⁶ <http://www.oecd.org/fr/social/les-inegalites-regionales-saggravent-dans-de-nombreux-pays.htm>

³⁷ Les données au niveau des projets déclarés sont respectivement de 15% et 14,7% pour 1989-93 et 9,61-9,8% pour la période 1994-2000. Le taux de réalisation est plus faible dans les zones décentralisées de 3 à 15 points tandis que le coût des projets y est plus élevé que la moyenne : 333 et 290 mD contre une moyenne de 327,9 et 285 mD pour les périodes 1989-93 et 1994-2000 (ITCEQ-OIT 2017).

compétition et doivent être solidaires les unes des autres. Pour cela, la réforme du système fiscal s'impose où le maillon local et régional doit être pris en compte. Le schéma actuel est local-central où l'Etat assure le rôle de redistribution aux individus (différents programmes sociaux), aux communes et aux gouvernorats à travers la Caisse des Collectivités Locales (prêts) ou les Programmes Régionaux de Développement (subventions). Un tel schéma ne fait que renforcer le pouvoir central. Un système fiscal tripartite qui récompense les lieux de production et de création des richesses, assure la solidarité avec les régions non nanties et permet à l'Etat de répondre aux besoins nationaux (qui touchent l'ensemble du territoire) doit être mis en place, matérialisant ainsi le binôme compétitivité-solidarité à la fois, que nous appelons la « compélicité », terme composé qui combine les deux³⁸.

La régionalisation ne rime pas au régionalisme qui a une connotation plutôt politique et idéologique même qui fait de sa propre région le centre du monde, l'intérêt de la région passe avant tout au nom d'une vision très réductrice, voire idéologique où le « nous » étant supérieur aux autres. Le pouvoir central a, aux lendemains de l'indépendance, combattu le tribalisme pour asseoir le pouvoir national et construire l'Etat-nation au nom de l'unité nationale, mais a contribué au fil du temps à dérégionaliser le pays sans venir au bout des sédiments tribaux de l'ancien système social qui a servi à combattre l'ordre colonial. Cette trame du pouvoir tribal avec ses notables et ses assises territoriales précises bien ancrées s'est trouvée jusqu'à nos jours mobilisée par le pouvoir central avant la Révolution et les partis actuels lors des élections ou des mobilisations sociales. Un système socio-politique n'est jamais pur, il intègre toujours les anciens modes de productions et rapports sociaux dans sa stratégie et qu'il mobilise pour servir ses intérêts et atteindre ses buts arrêtés.

Le pouvoir national a réussi en l'espace d'un demi-siècle à créer de nouvelles identités territoriales : le gouvernorat qui n'est autre qu'un maillon du pouvoir central. La plupart des gens enquêtés sur leur origine géographique, mentionnent souvent le chef-lieu du gouvernorat et ce n'est qu'à la seconde question que la réponse vient préciser la délégation ou la localité de résidence. Aucun gouvernorat ne porte le nom de la région ou du territoire qu'il gouverne³⁹, cette dé-régionalisation est d'autant plus pernicieuse qu'elle fait souvent fi des entités naturelles ou historiques (tribales...) ce qui n'est pas totalement innocent (Belhedi A 1989b). Ce découpage relie tout territoire à Tunis à travers les chefs-lieux des gouvernorats qui ne constituent, en fait, que des relais du pouvoir central, le lien est vertical et direct, il s'impose aux autres territorialités qu'il contribue à revivifier aux moments précis pour atteindre ses objectifs. Or un territoire n'existe pas lorsqu'il n'est pas nommé, la nomination est le premier acte de naissance en plus du pouvoir territorial et de la représentativité des populations concernées.

5.7- Un échelon supplémentaire pour la démocratie et de géo-gouvernance

La régionalisation doit être une assiette spatiale de la démocratisation, en plus de la commune et du gouvernorat, et non un simple découpage technique ou avec des moyens très réduits, réduit à de simples réunions de coordination ou des instances de revendications comme a été jusque-là celui des gouvernorats.

³⁸ C'est un terme que nous proposons pour intégrer les deux pôles à la fois nécessaires et contradictoires au moins en apparence à l'instar de la *flexicurité* en matière de travail ralliant la sécurité du travail pour le salarié et sa flexibilité pour le patron, terme forgé pour tenir compte des intérêts considérés jusque-là comme antinomiques.

³⁹ En 1956, deux gouvernorats portaient le nom du territoire correspondant à leur commandement, le Cap Bon et le Jerid groupant le Jerid proprement dit (le gouvernorat actuel de Tozeur) et le Nefzaoua. En 1956, le premier prit le nom de son chef-lieu : Nabeul, le second fut divisé en deux : le Jerid est rattaché à Gafsa, le Nefzaoua à Gabes jusqu'en 1981 date de création des nouveaux gouvernorats : Tozeur et Kébili.

La région, politique ou économique du moins, se définit avant tout par le pouvoir qu'elle détient et revendique dans le sens où elle n'existe que par le pouvoir, non seulement délégué par le pouvoir central mais surtout par la collectivité territoriale qu'elle est censée représenter. La région constitue de ce fait un relais du pouvoir (central ou régional) et un contre-pouvoir correcteur nécessaire notamment dans une démocratie établie ou en construction (Belhedi A 2016a). Relais, de l'Etat comme échelon spatial et de pouvoir, mais aussi un contre-pouvoir contre tout dérapage du pouvoir central d'un côté ou velléité excessive du pouvoir local de l'autre, la région représente un niveau et un terrain supplémentaires de démocratie territoriale.

Enfin, la citoyenneté passe par l'équité des hommes, mais celle-ci passe par celle des régions et des territoires en général (Belhedi A 2012). L'instauration de l'autorité locale (Chapitre VII de la Constitution du 27 janvier 2014) a été une demande interne de la société civile et non un choix de l'Etat central ou une demande externe, ce qui lui permettrait de renforcer davantage le processus de démocratisation au niveau régional.

5.8- Le progrès social déconnecté de la croissance

Les analyses montrent que les pays les plus riches ne sont pas toujours ceux où on vit le mieux. La relation entre le niveau du PIB/hab et les divers indicateurs de développement humain et social est faible (santé, éducation, pauvreté, inégalités...): les pays les plus « riches » (au sens du PIB/habitant) sont-ils ceux où l'on vit le plus longtemps en bonne santé, où les gens ont une meilleure éducation, où les inégalités et la pauvreté sont moindres, les violences et délits moins fréquents ?

L'analyse de corrélation est positive pour les pays en situation intermédiaire contrairement aux pays où le PIB/hab est élevé. Les travaux des épidémiologistes britanniques R Wilkinson et K Pickett⁴⁰ en 2013 montrent que dans 22 pays riches, les indicateurs de santé, d'éducation et divers aspects sociaux ne sont absolument pas corrélés au niveau du PIB/hab, mais sont en revanche corrélés de façon significative avec les inégalités de revenu. « *Le PIB est décidément un piètre guide de santé sociale et d'épanouissement humain. Le degré d'égalité est bien plus décisif* » (Gadrey J 2018).

Conclusion

On ne peut relever que la dimension géo-stratégique de la région permettant de doter le pays d'une structure territoriale viable et durable avec des régions compétitives et solidaires à la fois où le rôle de l'Etat est central (création de l'UMA, rééquilibrage régional...). Il s'agit de corriger à long terme la structure territoriale avec un « déséquilibre acceptable » dans un contexte qui se trouve affecté par la mondialisation et le souci de créer un marché maghrébin qui risque de ne pas avoir lieu. La mondialisation sans ouverture des frontières maghrébines serait fatale, elle transformerait les espaces intérieurs en de vastes arrière-pays des métropoles littorales. Il en va de même pour le simple couplage Est-Ouest des régions, sans action régionale véritable et consolidation de capitales régionales, il transformera les régions intérieures en de simples arrière-pays et profiterait aux espaces littoraux.

La région constitue un relais de pouvoir et constitue un contre-pouvoir contre les dérives du pouvoir à la fois central et local tout en étant un relais de l'Etat et un échelon supplémentaire pour la démocratie citoyenne. Elle constitue l'assise spatiale des grands projets comme les grandes infrastructures, les grands équipements, les grands projets, l'aménagement du territoire et le développement régional.

⁴⁰ *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Les petits matins, 2013. Ouvrage cité par Gadrey J 2018.

Il faut signaler le rôle paradoxal de l'Etat : l'Etat-Providence ou l'Etat stratège ? Le biais centralisateur n'est pas à exclure : l'Etat et le Contre-Etat. Il faut mettre en place les garde-fous pour éviter les dérapages du pouvoir central et les sollicitations des pouvoirs locaux à la fois. L'action de l'Etat est incontournable pour impulser le développement des régions défavorisées et amorphes, où les acteurs sont absents ou presque, les habitants fuient la région et les jeunes la quittent. Mais cette impulsion externe, pour être efficace, doit être appuyée sur une action endogène qu'il faut consolider si elle existe, créer si elle en fait défaut pour arriver à une synergie entre l'Etat et les acteurs régionaux et locaux, ce qui fonde ainsi la gouvernance territoriale, voire la *géo-gouvernance* (Belhedi A 2016), combinant les deux systèmes ascendant et descendant (Bottom-up et Top-down). Ces acteurs regroupent les habitants, les banques, les investisseurs, les institutions en permettant l'identification positive de nature à assurer l'ancrage territorial des différents acteurs endogènes. C'est cette appartenance territoriale positive qui permet de créer le lien territorial, l'installation et la fixation sur place, la reproduction et le développement territorial. Autrement, tout se trouve mu par un mouvement centripète qui touche aussi bien l'habitant que l'acteur, la force du travail que le capital ; contrecarrant le mouvement centrifuge de fuite et de transfert extra-régional. La régionalisation, processus de délégation ou de partage du pouvoir central par essence à travers la décentralisation se trouve appuyée par un processus représentatif de la communauté territoriale régionale et de partenariat avec les acteurs privés et du Tiers-secteur.

Le rapport de la Banque Mondiale de 2009 montre que les inégalités sont génératrices de pauvreté rejoignant ici plusieurs travaux sur la décroissance dont Gadrey (2018). Mais le développement est aussi inégalitaire d'où la nécessité de prendre en compte la dimension socio-spatiale pour assurer la cohésion, la solidarité et l'intégration territoriales à travers le transfert de ressources mais la position de la BM reste sur la voie néolibérale (Banque Mondiale 2009) en limitant l'Etat à un rôle redistributif et régulateur, est-ce suffisant pour supprimer les blocages ?⁴¹

Pour terminer, il faut oser changer le mode de penser pour pouvoir résoudre les problèmes générés par une démarche donnée. « *On ne résout pas les problèmes avec les modes de pensée qui les ont générés* », écrivait Guy Kaufmann (2017)⁴². La résolution des problèmes passe par la déconstruction des modes de penser qui leur a donné naissance. Les disparités régionales ne peuvent pas être aplanies avec une pensée qui met au premier plan les performances nationales ou ne voit du bon œil la solidarité territoriale que lorsqu'elle est en notre faveur. Encore faut-il choisir entre le beurre et l'argent du beurre, l'optimisation d'un champ à pôles antinomiques ne peut s'opérer qu'au profit de l'un de ses axes à la fois.

Références

- Banos V - 2009 : « Repenser le couple « territoire-lieu », pour une géographie de la démocratie ? ». In Vanier M. (eds), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*. Editions des P.U. de Rennes, pp.157-166.
- Banos V - 2003 : *Réflexion prospective sur les espaces de la citoyenneté : l'exemple du prisme environnemental*. DEA, Géographie Culturelle, historique et politique. Paris IV-Sorbonne, 103p.
- Banque mondiale - 2009 : « Repenser la géographie économique. Cf. www.worldbank.org/wdr2009. Le Bulletin 85 de « Villes en développement » de juin 2009 en faisait écho

⁴¹ Le Rapport montre que la géographie a un rôle central dans le traitement des disparités, trois paramètres se trouvent privilégiés : la densité et la concentration, la mobilité et la distance maîtrisée, enfin les limites, les divisions et les frontières à bannir. Cf. Geography in motions. The Report at a Glance. Density, Distance, and Division. http://siteresources.worldbank.org/INTWDRS/Resources/477365-1327525347307/8392086-1327528510568/WDR09_00_FMGIM0web.pdf

⁴² Kauffmann G, 2017, « *On ne résout pas les problèmes avec les modes de pensée qui les ont engendrés* », *Entreprendre & Innover*, 1 (n° 32), p. 61-65. Propos recueillis par Dominique-Anna Michel, <https://www.cairn.info/revue-entreprendre-et-innover-2017-1-page-61.htm>

- Belhedi A - 1980 : *Le chemin de fer et l'espace en Tunisie. Transport et organisation de l'espace.* FLSH, Tunis, 498p.
- Belhedi A - 1981 : « Méthodologie d'approche des déséquilibres régionaux ». Communication aux 8ème Journées Géographiques de l'AGT : « *Le déséquilibre régional* », 25/12/1981, Ecole Normale Supérieure, Tunis.
- Belhedi A - 1989a : Espace et société en Tunisie. Société, Thèse d'Etat, FSHS, Tunis, 3 vol. 296, 305 et 252p.
- Belhedi A - 1989b : « Le découpage administratif de la Tunisie ». *Revue de Géographie du Maroc* vol.13, n°2, pp : 3-25. Publié aussi pp : 340-360 in *Aménageurs et aménagés en Algérie. Héritages des années Boumediene et Chadli*, 2004, 419p. L'Harmattan, IGAT, Théma, Urbama, France.
- Belhedi A - 1992a : *Société, espace et développement en Tunisie.* FSHS, 262p, Tunis.
- Belhedi A - 1992b : *L'organisation de l'espace en Tunisie.* Production et reproduction de l'espace. FSHS, 270p.
- Belhedi A - 1992c : *L'aménagement de l'espace en Tunisie. La reproduction ou l'alternative.* FSHS, Tunis, 267p
- Belhedi A - 1996 : « L'émigration extérieure à Mahdia-Chebba », pp.91-114, *Migration. Impact socio-économique. Cahiers du CERES*, Série Géographique, n° 15, 120p.
- Belhedi A - 1996 : *L'émigration extérieure. Contenu, Evolution, enjeux. Cahiers du Ceres*, Série Géographique, en collaboration avec Azzam Mahjoub.
- Belhedi A - 2000 : « La mondialisation et les régions périphériques : intégration ou désintégration ? Le cas de la Tunisie », pp.109-129, in *Les espaces périphériques au Maroc et au Maghreb à l'heure de la mondialisation.* Université Med V-Agdal, FLSH, Rabat, Colloques & Séminaires n° 88, édit par M Berriane et P Signoles. Rabat, 380p. Communication au Séminaire tenu les 29-30 octobre à Rabat (Maroc), FLSH, Université Med V Agdal.
- Belhedi A - 2003 : « Le système urbain tunisien. Analyse démo-fonctionnelle sur la base de la loi rang-taille ». *Cybergeo*, <http://cybergeo.revues.org/3877>
- Belhedi A - 2007 : « Le rayonnement spatial des villes tunisiennes à travers la diffusion des entreprises multi-établissements pour l'innovation ». *Cybergeo, Revue Européenne de Géographie*, 2007, 372, 16/04/2007, 30p, <http://cybergeo.revues.org/5607>
- Belhedi A - 2012 : *La fracture territoriale. Dimension spatiale de la Révolution tunisienne.* Editions Wassiti, Coll. Ibraz, Tunis, 262p.
- Belhedi A - 2012 : « Le mouvement moderniste tunisien et la question spatiale », pp.175-253 in *Tunisie 2040. Le renouvellement du projet moderniste tunisien.* Acmaco & Cemaref, Sud Editions, 553p.
- Belhedi A - 2015 : « L'espace tunisien. Structuration et tendances récentes : Cœurs, façades et marges », in pp.293-341, in *Etudes d'histoire, géographie et civilisation.* Mélanges offerts aux professeurs Mounira Remadi Chapoutot et Abdallah Cherif. Textes réunis par M Bourgo, CPU-ENS.
- Belhedi A - 2016a : « La pertinence de la région en période de transition démocratique en Tunisie ». Texte à paraître au Canada.
- Belhedi A - 2016b : « Territoire, développement territorial, géogouvernance ». *Revue des Régions Arides*, 40-2
- Belhedi A - 2016c : « Le développement régional et local en Tunisie. Défis et enjeux ». Colloque international « Développement socio-économique et dynamique des sociétés rurales. Pluralité d'acteurs, gestion des ressources et développement Territorial » LESOR, IRA, Zarzis 3-5 mai 2016.
- Belhedi A - 2017 : « La discrimination positive : outil de l'équité et de l'intégration territoriales ». Communication à la journée d'études CFAD : *La discrimination positive : principe constitutionnel pour consolider la décentralisation. Quels mécanismes à mettre en œuvre ?* (en arabe).
- Belhedi A - 2017 : « Développement des régions intérieures. Contraintes, spécificités et potentialités ». Séminaire « Pour un développement spécifique aux régions intérieures » U.R. BiCade, 15-17 mars 2017, FLHA, Université Manouba. Cf. <http://amorbelhedi.unblog.fr>
- Belhedi A - 2017 : « Les disparités régionales en Tunisie », Communication à la Journée d'étude de l'Unité de Recherche Histoire économique et dynamiques régionales, Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités, Université de Manouba, 12 avril 2017 cf., <http://amorbelhedi.unblog.fr>
- Belhedi A - 2018 : « Les disparités régionales en Tunisie ». Conférence à l'Ecole Normale Supérieure, jeudi 25 janvier 2018 (en arabe), au Club Bochra al-Khayr, vendredi 9 février 2018 en français. <http://amorbelhedi.unblog.fr>
- Ben Rebah M - 2008 : *Cartographie dynamique et investigation territoriale : le cas de l'évolution du découpage administratif tunisien.* Thèse de Doctorat, Paris VII. 336p + Cartes Hors texte.
- Ben Rabeh I et al - 2015, « Développement régional : Priorités et mesures ». *Tribune de l'ITECEQ*, n° 108, 4p
- Bonnemaison J, 2000, *La géographie culturelle*, Paris, Editions du C.T.H.S, 152 p. cf. ITECEQ
- Boulangier Ph - 2009 : « Les statistiques et leur décodage ». *Tangente*, n° 34, Hors-série, pp.43-43.
- Bussi M - 2007 : « Pour une géographie de la démocratie. La géographie, ça sert maintenant à faire la paix ? ». *L'Espace Politique.* Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique, n° 1, 23p. <http://espacepolitique.revues.org/index243.html>.
- CGDR - 1986 : Plans régionaux de développement du NO, du CO et du Sud
- Daoud A - 2011 : La Révolution tunisienne de janvier 2011 : une lecture par les déséquilibres du territoire. <http://Echogeo.revues.org/12612>

- DAT - 1973 : *Villes et développement*. Plusieurs volumes et atlas.
- De Rosnay J - 1975 : *Le macroscope. Vers une vision globale*. Le Seuil.
- Despois J - 1962 : *La Tunisie et ses régions*. A Colin, coll sup
- DGAT - 2016 : *Carte nationale des infrastructures et des grands équipements collectifs 2040*. Phase 2, 365p
- DGAT - 1996-98 : *Schéma directeur d'aménagement du territoire national*. Dirasset-Groupe Huit-IGIP.
- DGAT - 1985 : *Schéma national d'aménagement du territoire*. Rapport final. Urbaplan-Dirasset-Scet
- Di Méo G. - 2001 : *Géographie sociale et territoire*. Noisy le Grand, Editions Nathan Université, 303 p.
- Dlala H - 2007 : « Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien ». *Cybergeo*, article 410
- Dlala H - 2011 : « L'émergence métropolitaine de Tunis dans le tournant de la mondialisation ». *Méditerranée*, vol.1, n° 116, pp : 95-103.
- Documentation Française – 1994 : *Les collectivités territoriales de l'Europe*.
- Editions CLEE - 2014 : *La constitution du 27 janvier 2014*
- Friedman J - 1966 : *Regional Development Policy : A Case of Study of Venezuela*. Massachussetts, MIT Press, 280p.
- Gadrey J - 2018 : « Le PIB nous mène dans l'impasse ». *Revue Projet*, <http://www.revue-projet.com/articles/2018-01-gadrey-le-pib-nous-mene-dans-l-impasse/>, 18 janvier 2018.
- Hayder A - 2015 : « Les dynamiques régionales en Tunisie : de la régionalisation à la métropolisation », *Revue Tunisienne de Géographie* (RTG), n° 37, pp.11-42
- IACE - 2017 : Rapport sur la compétitivité de la Tunisie. 2^e édition, 67p. www.iace.tn/wp-content/uploads/2017/11/Rapport-sur-la-competitivite-de-la-tunisie-2017.pdf
- IACE - 2017b : Rapport annuel sur l'emploi. Fiches par régions (25p) et par secteurs (13p). www.iace.tn/wp-content/uploads/2017/11/Fiches-regions.pdf et www.iace.tn/wp-content/uploads/2017/11/Fiches-secteurs.pdf
- INS : *Recensement de la population et des logements*, depuis 1956. Site web <http://www.ins.tn>
- ITCEQ-OIT - 2017 : *La discrimination positive, un principe constitutionnel à concrétiser pour l'emploi décent dans les régions*. 263p.
- ITCEQ - 2015, « Développement régional : Priorités et mesures ». *Tribune de l'ITCEQ*, n° 108, 4p. Ben Rabeh I et al.
- ITES - 2014 : « Quelle décentralisation dans une Tunisie reconfigurée ? » <http://www.ites.tn/2015/07/29/quelle-decentralisation-dans-une-tunisie-reconfiguree/>
- MAS - 2012 : *Principaux indicateurs du développement social en Tunisie*. Bureau des Etudes, de la Planification et de la programmation (BEPP), 9p
- MDE/INS - 1996 : *Migration intérieure et développement régional*. Etude stratégique, (coord A Belhedi).
- Micoud A et Fourny M.C - 2002 : « Représentations et nouvelles territorialités : à la recherche du territoire perdu », pp : 31-53, in *Ces territorialités qui se dessinent*, Debardeux et M. Vanier (eds), La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, Datar, Paris, 268 p.
- MDICI - 2015 : *Note d'orientation du plan de développement 2016-2020*. 90p (en arabe, cf. infra).
- MDR - 2011 : *Livre blanc du développement régional. Une nouvelle vision du développement régional*. 218p
- MESRS : http://www.mesrst.tn/francais/donnees_de_base/2014/brochure_fr_2012_2013.pdf
- Miossec J-M et Signoles P - 1976 : « Les réseaux de transport en Tunisie ». In *Cahiers d'Outre-mer*, 114, pp : 151-194.
- Pumain D « *Maillage* ». Hypergeo. <http://hypergeo.eu>
- Pumain D - 1995 : « Le peuplement ». *Encyclopédie de Géographie*. Dir de Bailly A, Ferras R et Pumain D. Economica.
- Racine J-B et Reymond H – 1973 : *L'analyse quantitative en géographie*.
- Raffestin C - 1979 : *Pour une géographie du pouvoir*. Litec.
- Sethom H et Kassab A - 1981 : *Les régions géographiques de la Tunisie*. FLSH, Tunis.460p
- Signoles P - 1995 : L'espace tunisien: capitale et Etat-région. Urbama, La-CNRS, Tours, Fasc. 14-15, 1041p. 2 vol.
- Stephan G.E - 1972 : "International tests of the size-density hypothesis". *American Sociological Review*, 37, 365-368.
- Stephan G.E et Karen H.S - 1984 : "Population redistribution and changes in the size-density slope". *Demography*, 21, 35-40p
- UGTT - 1956 : *Rapport social et économique. Pour une société démocratique et juste*. Tunis, Echaab, 332p.
- Williamson J - 1965 : « Regional Inequality and the Process of National Development : A Description of the Patterns ». *Economic Development and Cultural Change* 13 (4), pp.1-84.
- Zidi F - 2013 : *Politiques économiques et disparités régionales en Tunisie : une analyse en équilibre général micro-stimulé*. Economies et finances. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 384p.

بالهادي (عمر) - 2018 : التباينات الإقليمية في تونس. محاضرة بدار المعلمين العليا. تونس، الخميس 25 فيفري 2018.

بالهادي (عمر) - 2017 : " التمييز الإيجابي: آلية للإنصاف والاندماج الترابي". مداخلة في الندوة الدراسية: التمييز الإيجابي: مبدأ دستوري لتعزيز اللامركزية. أية آليات للتفعيل؟ مركز التكوين ودعم اللامركزية. 16 نوفمبر 2017.
وزارة التنمية والاستثمار والتعاون الدولي - 2015 : الوثيقة التوجيهية لمخطط التنمية 2016-2020. 90 ص
وزارة التنمية - 2015 : مخطط التنمية 2016-2020. 3 مجلدات. المجلد الأول : المحتوى العام 185ص، المجلد الثاني: المحتوى الجهوي. 423ص، المجلد الثالث : المحتوى القطاعي 367ص.